

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

COMPTE RENDU DES DEBATS

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
2014- 000	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des comptes rendus des conseils municipaux du 30 septembre, 18 novembre et 16 décembre 2013	M. le Maire	6

CADRE DE VIE - URBANISME – PATRIMOINE

2014-012	Chauffage urbain de Nevers. Avenant N°1 au contrat de délégation de service public	M. Centellès	10
2014-013	Stratégie foncière et immobilière. Acquisition d'un terrain Lieudit Les Prés de Comte pour la mise en valeur des espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie par le « Poumon vert ».	M. Boidevezy	20
2014-014	Acquisition de l'immeuble du centre social Vertpré. 1 ter, rue de Vertpré. Modification du prix d'achat	Mme Massicot	20
2014-015	Dénomination d'une impasse et d'une voie piétonne	M. Balleret	20

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

2014-016	Décisions municipales prises par le Maire	M. le Maire	20
2014-017	Projet de budget 2014	M. Corde	20
2014-018	Décision modificative N°1	M. Corde	54
2014-019	Stratégie foncière et immobilière. Garantie d'emprunt. Nièvre Aménagement. Opération « Lotissement La Pétroque ». Acquisitions foncières et travaux d'aménagement	M. Corde	54
2014-020	Stratégie foncière et immobilière. Garantie d'emprunt. Nièvre Aménagement. Opération « Site Colbert ». Acquisitions foncières et travaux d'aménagement	M. Corde	54
2014-021	Camping municipal. Lancement de la procédure de délégation de service public	Mme Ombret	55

ASSOCIATIONS- CULTURE - SPORTS

2014-022	Attribution de subventions d'encadrement à des associations sportives	Mme Richard	55
2014-023	Attribution d'une subvention à l'association sportive Cercle Nevers Escrime	Mme Richard	55
2014-024	Etape à Nevers de la course cycliste Paris Nice. Convention Amaury Sport Organisation - Ville de Nevers	Mme Richard	55
2014-025	Promotion des activités culturelles. Attribution de subventions à des associations	Mme Richard	55
2014-026	Conservatoire de musique et d'art dramatique. Interventions d'artistes. Contrat type et vacation	Mme Richard	55
2014-027	Attribution de subventions à des associations d'anciens combattants	M. Warein	56
2014-028	Attribution d'une subvention à l'Association Nivernaise D'Aide aux Victimes. ANDAVI	Mme Richard	58
2014-029	Attribution d'une subvention à l'Association des Acteurs Solidaires En Marche. ASEM	Mme Fleury	58
2014-030	Attribution d'une subvention à l'association Solidarité 58 pour des actions d'insertion par l'économie	Mme Fleury	58
2014-031	Attribution d'une subvention à l'UD CLCV. Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie	Mme Fleury	58
2014-032	Attribution d'une subvention à l'association Nevers FM Radio.	M. le Maire	59

EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

2014-033	Un Air de Loire. Edition 2014. Demandes de subventions au GIP-DSU, au conseil départemental de la Nièvre et à la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles	Mme Massicot	59
2014-034	Soutien aux associations contribuant à l'éducation. Attribution de subventions	Mme Massicot	59

PROXIMITE

2014-035	Jardins en partage. Actions de proximité et valorisation de l'environnement des quartiers Quartier Est de Nevers. Convention tripartite : Ville de Nevers - Association ASEM - Médio-Centre socioculturel de la Baratte	Mme Fleury	59
-----------------	---	------------	-----------

HANDICAP

2014-036	Intégration dans la cité des personnes en situation de handicap. Charte « Commune handicap ». Bilan d'activité 2013	Mme Fontanilles	59
-----------------	--	-----------------	-----------

ATTRACTIVITE

2014-037	Prix Stars et métiers. Récompense du dynamisme d'une entreprise artisanale locale	Mme Ombret	60
2014-038	Attribution d'une subvention à l'association du Bourg Saint Etienne pour l'organisation de la journée « Fête comme chez nous ».	Mme Ombret	60
2014-039	Soutien à l'activité économique et commerciale. Attribution d'une subvention à la Boutique de Gestion (BGE) Nièvre Yonne pour le dispositif CitésLab	M. le Maire	60

RELATIONS INTERNATIONALES

2014-040	Promotion de la mobilité internationale des jeunes par le Service Volontaire Européen. Conventions liées à l'accueil des volontaires dans les services municipaux et à l'envoi de jeunes nivernais en SVE	Mme Morillon	61
2014-041	Promotion de la mobilité internationale des jeunes. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale franco-polonaise Nevers-Siedlce	Mme Morillon	61

M. le Maire –

Bonsoir chers collègues, la séance du conseil municipal est ouverte. Merci de votre présence. Nous allons faire un peu d'administration pour commencer. Nous avons des procurations : celle de Nadège Lliteras à François Diot,

Mme Villeneuve à Mme Fontanilles,

M. Oliveira à Mme Morillon,

Mme Carrillon-Couvreur, qui est à Paris en tant que députée, à M. Warnant,

M. Frémont à M. Manse même s'il est possible qu'il vienne en cours de séance,

M. Warein à M. Boidevezy,

Mme Cosson à Mme Lepere jusqu'à ce que Mme Cosson puisse nous rejoindre,

M. Khaidouri à Mme Richard,

Et M. Boulaud à votre serviteur.

Nous avons aussi les excuses de Mme Lemoine. Elle a connu un décès parmi ses proches et nous indique de bien vouloir l'excuser de son absence.

Quelles sont les procurations pour l'opposition ? Celle de Mme Boirin à M. Montoille. Parfait. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Non. Je vous remercie. C'est noté.

2014-000

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des comptes rendus des conseils municipaux du 30 septembre, 18 novembre et 16 décembre 2013

M. le Maire –

Il nous faut, comme d'habitude, désigner deux secrétaires de séance. Pourriez-vous, dans les rangs de l'opposition, désigner quelqu'un ? M. Cordier, merci à vous.

Pour la majorité, quelqu'un veut bien se manifester pour cette importante mission ? Mme Fleury, je vous remercie.

Je dois, cela vient de m'être indiqué, présenter les excuses de Mme Frémont et Mme Mazoyer. Elles ne sont présentes ni l'une ni l'autre et n'ont donc pas donné de procuration. Merci.

Nous allons, ce soir, examiner les délibérations n°12 dédiée au chauffage urbain, n°17 au budget 2014, n°27 aux associations d'anciens combattants et n°39 dédiée à l'opération CitésLab, portée par la BGE.

Il n'y a pas, ce soir, de motion ou de vœux, pas plus que de questions diverses. Nous avons donc une séance concentrée sur les points essentiels du débat.

M. Martinat, vous avez retiré la délibération 14, nous sommes bien d'accord ? Elle était dédiée au Vertpré. C'est le cas ? Je vous remercie.

Avant d'entrer dans le débat, et puisqu'il s'agit, ce soir, du dernier conseil municipal de la mandature, j'aimerais simplement, chers collègues, vous adresser à tous, quelle que soit la sensibilité politique à laquelle vous appartenez, des remerciements sincères en tant que maire pour le travail qui a été fait, pendant six ans, au nom de nos concitoyens et autour de la notion d'intérêt général. Je crois que notre conseil a vécu des périodes différentes, à l'évidence, parfois incandescentes, parfois aussi apaisées, avec des débats qui sont montés en température mais qui ont aussi su, je crois, faire émerger, lorsque nous prenons les choses à bonne distance, les questions fondamentales de notre cité. Je voulais, au nom des Neversois, tous vous en remercier, avec nos différences qui ne vont, bien sûr, pas s'effacer, surtout pas dans la période à venir. Nous avons, je crois, joué le rôle qui nous a été assigné par la démocratie locale, la mission pour laquelle nous avons été élus par les Neversois, qui est tout simplement de délibérer, de débattre de façon à faire avancer notre ville. Je voulais vous en remercier.

Au moment de jeter, avec vous, un regard sur ce mandat de six ans que nous avons passé ensemble, je voudrais à nouveau, en notre nom à tous, avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés et qui ont siégé au conseil municipal. Béatrice Canler a été mon adjointe à l'Urbanisme, après avoir été celle de Didier Boulaud. Elle a beaucoup œuvré, vous le savez, dans ce domaine. Elle était, au sein de notre équipe, une personnalité très attachante. Je voudrais aussi avoir une pensée pour Emmanuel Gisserot. Il nous a quittés, lui aussi, du fait d'une maladie violente. Avec son tempérament, mais aussi son esprit très vif, il a participé à l'animation des débats, en tout cas à leur vitalité, de façon à faire avancer les idées qui étaient les siennes. Je voulais que leur mémoire soit honorée, ce soir, encore une fois. Merci à vous.

Je vous propose, avant de nous lancer dans l'examen de l'ordre du jour, de vous dire un mot sur le projet d'agglomération 2014-2020, bientôt discuté au sein du conseil d'agglomération, le 28 février pour être exact. Nous avons longuement travaillé, depuis huit mois, pour doter l'agglomération d'un nouveau projet politique, clair, fort et qui exprime une ambition authentique pour une nouvelle étape. Elle a le mérite d'exister, et ce depuis dix ans, le mérite d'avoir construit le grand service public en réseau. C'est le cas pour les transports publics, pour le ramassage des ordures ménagères et pour la gestion de l'eau. Elle a lancé des premiers travaux dans les domaines économique, par exemple, ou culturel. A l'évidence, son avenir et sa dynamique sont devant elle. Nous avons beaucoup travaillé depuis huit mois. Tous les élus de l'agglomération, les maires, se sont beaucoup investis à mes côtés, au sein d'une commission dédiée à ce projet, pour le faire avancer.

L'idée est de doter l'agglomération d'une étape n°2 qui puisse être pleinement ambitieuse et faire, notamment, de l'agglomération le fer de lance du développement économique local. Quelques exemples récents, tels que le soutien de l'agglomération à l'entreprise Selni, ont montré une capacité d'innovation nouvelle. L'idée, au fond, est d'élargir ce type d'ambition à l'économie en général, mais pas seulement, puisque nous avons un projet plus large qui concerne les services en réseau évoqués plus tôt. La fiscalité de l'agglomération doit rester modeste et ne pas s'appuyer sur la fiscalité des ménages. Nous allons aussi travailler sur la gouvernance. Singulièrement, et c'est un point que je voulais porter à votre connaissance, nous avons travaillé sur les équipements de l'agglomération. Dans le cadre de cette discussion, nous avons trouvé un accord, à l'unanimité du bureau communautaire, pour que le projet de centre aquatique, que nous portons et qui deviendra bientôt un projet communautaire, puisse bénéficier d'un soutien financier de l'agglomération. Tout cela fait partie de ce projet. Il me paraissait important que vous connaissiez l'existence et le contenu de cette discussion de manière à pouvoir entrer dans le débat, le 28 février, de belle façon.

Nous avons une demande d'intervention de M. Diot sur le sujet. Je vous en prie.

M. Diot –

M. le Maire, je veux, à mon tour, vous faire part de la grande satisfaction des élus communistes de Nevers de voir qu'un accord a été trouvé sur le fonctionnement futur de l'agglomération. Les bases d'un véritable projet d'agglomération sont prises pour l'avenir. Nous en sommes d'autant plus satisfaits qu'il y a encore un an, nous en étions

loin. Nous avons fait part, ici même, de nos inquiétudes, notamment sur les conséquences de l'application de la nouvelle loi modifiant la répartition des délégués communautaires au sein de l'agglomération. Vous vous rappelez que nous nous étions exprimés publiquement sur les dangers que cette nouvelle répartition faisait peser sur la démocratie locale, sur le respect des choix de chaque commune et sur les principes d'une démarche de coopération intercommunale partagée. Nous avons, alors, pris nos responsabilités d'élus communistes, et indissociablement d'élus neversois, en œuvrant sans relâche à des propositions pour sortir collectivement de cette situation par le haut. Dans ce sens, nous avons travaillé avec un collectif d'élus de Varennes-Vauzelles, de Garchizy, de Fourchambault, de Coulanges, de Challuy, de Gimouille, de Germigny, à des propositions que nous avons versées publiquement au débat. Nous nous sommes adressés, à plusieurs reprises, à l'ensemble des élus, les 12 conseillers municipaux de l'agglomération, dans une démarche qui a progressivement permis de fédérer et non pas de diviser.

Nous nous félicitons réellement, qu'à partir de cela, un débat franc, constructif, serein ait pu s'ouvrir pour aboutir, aujourd'hui, à une nouvelle charte pour le fonctionnement démocratique de l'agglomération. Il poursuit un fonctionnement basé sur le consensus. Il permet aux élus de jouer pleinement leur rôle, tout en favorisant une réelle participation des habitants à la définition des politiques communautaires et à une action exceptionnelle de solidarité de l'agglomération, à l'égard des communes. Cela permet, comme vous l'avez dit, de les aider financièrement à une réalisation locale à laquelle elles tiennent, au cours du prochain mandat. Il existe un règlement transparent pour l'attribution de ces fonds en cours et enfin un programme d'action bâti autour de quatre piliers stratégiques : le développement économique, les grands équipements, les services à la population et le cadre de vie.

M. le Maire, chers collègues, je pense qu'il faut tous mesurer, collectivement, l'importance décisive que cela revêt pour les années à venir, pour l'avenir de l'agglomération, de toutes ses communes, et notamment pour l'avenir de notre commune de Nevers. Elle entretient les démarches de coopération choisie avec les 11 autres communes. Nous y avons, en tant qu'élus communistes neversois, activement travaillé. La position de chacune et chacun n'était pas toujours, j'imagine, évidente, pas toujours confortable, mais la seule boussole était la réussite de notre intercommunalité et l'intérêt de la population de Nevers et de toutes les communes de l'agglomération. Ces bases sont saines et solides. Il faudra les entretenir et les conforter dans les années à venir. Je pense que les futures équipes municipales,

élues le 30 mars dans chacune des 12 communes de l'agglomération, pourront poursuivre et amplifier le travail communautaire, dans un esprit serein et constructif, au service de notre territoire. Nous nous en félicitons réellement et chaleureusement.

M. le Maire –

Merci beaucoup cher collègue. Je voudrais effectivement appuyer sur un point particulier : le rôle extrêmement positif joué par le groupe communiste de Nevers au sein de cette discussion.

L'agglomération est une fédération de communes. Sa vocation est d'être, plus encore, un projet intercommunal. Ce n'est pas facile tous les jours, chacun le sait. J'ai dû m'investir personnellement, longuement, pour que cette négociation arrive au succès que nous connaissons. Je voulais témoigner de l'esprit extrêmement constructif qui a été le vôtre, vous l'avez dit, avec une position d'équilibre utile et bienveillant. Nous avons toujours su travailler ensemble à Nevers. Dans ce moment particulier, l'union de la gauche neversoise a été très utile à l'avancée des projets communautaires de l'agglomération de demain. Merci à vous pour cette contribution.

2014-012

Chauffage urbain de Nevers. Avenant n°1 au contrat de délégation de service public

M. le Maire –

Je propose de passer à l'examen des délibérations. Nous allons commencer par la délibération n°12. Je donne la parole à M. Centellès.

Un point d'administration avant, pardonnez-moi : il nous faut adopter les comptes rendus des séances du conseil municipal du 30 septembre, du 18 novembre et du 16 décembre derniers. Font-ils l'objet d'observation de votre part ? Non. Je les soumetts à votre approbation. Des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

M. Centellès, vous avez la parole.

M. Centellès –

Merci M. le Maire. Je propose de vous présenter, à travers un Power Point, quelques éléments sur l'évolution du réseau de chaleur, du chauffage urbain de Nevers.

Au mois de juillet dernier, je vous avais présenté le projet. Aujourd'hui, nous avons des éléments nouveaux sur la construction de ce réseau de chaleur et sur son avancement. La

première chose à dire, aujourd'hui, concerne nos administrés d'ores et déjà raccordés à ce réseau de chaleur. Nous permettons, à travers des baisses du MWh produit depuis maintenant le mois de septembre, d'augmenter le pouvoir d'achat des Neversois. Avec la mise en place de ce réseau de chaleur, c'est également amélioré l'environnement grâce à un réseau approchant les 80 % d'énergie renouvelable.

Qu'est-ce que le réseau de chaleur urbain ou le chauffage urbain ? C'est un réseau de chaleur relié à une centrale ou à des centrales de production. Les canalisations souterraines acheminent la chaleur sous forme d'eau chaude. C'est la distribution des puits des sous-stations. C'est une garantie de livraison fiable pour tous les immeubles raccordés. C'est également un défi industriel : croître et investir dans le progrès technique. Demain, ce réseau de chaleur représentera 18 km à construire sous voirie. Il s'agit de construire la plus grande chaufferie biomasse du département, d'une puissance de 6 000 KW. Elle consommera 8 000 tonnes de bois par an. Elle sera couplée à la chaleur fatale, un terme qui va passer dans le langage commun.

M. le Maire –

Expliquez-nous peut-être, M. Centellès, la chaleur fatale...

M. Centellès –

Aujourd'hui, nous avons l'incinérateur de l'agglomération, situé sur la commune de Fourchambault. Les ordures ménagères sont incinérées, après le tri sélectif et toutes les procédures en usage. Nous brûlons ces déchets. L'énergie produite s'en va par une cheminée dans la nature. Nous appelons cela de la chaleur fatale parce que nous ne récupérons pas cette énergie. La logique de ce réseau de chaleur est de l'étendre sur l'agglomération de Nevers, et, ce, à partir du réseau d'un quartier de Nevers. Toute la logique a été d'utiliser cette énergie pour produire de l'eau chaude sanitaire. Cette énergie était de toute façon produite pour incinérer. Aujourd'hui, nous récupérons cette chaleur fatale pour produire de l'eau chaude sanitaire et un petit peu d'électricité pour faire tourner l'incinérateur. Nous passons donc au niveau des gens respectueux de la nature grâce à cette nouvelle gestion des choses.

4 500 mètres de réseau raccorderont l'usine à l'incinérateur. Nous relierons 40 nouveaux sites et clients : des logements, des collectifs, des équipements publics. Cela représente 18 millions d'euros d'investissements à la charge du DSP'Iste [Délégation de service public], dont 7,5 millions de subventions attendues au travers de l'Ademe. Un plan de développement a été présenté dans le projet du délégataire que nous avons choisi. [A partir du schéma PowerPoint] Nous avons le Banlay et l'incinérateur de Fourchambault. L'objectif, dans un premier temps, est de

raccorder l'incinérateur de Fourchambault, par la route de Vauzelles, [ici c'est le rond-point de la Locomotive à Varennes-Vauzelles et nous rejoignons le réseau ici]. Cette première tranche se fera dès le mois de septembre. Nous sommes en train de travailler sur le sujet. C'était la théorie prévue par Dalkia. Aujourd'hui, les techniciens sont en train d'affiner la situation. Nous allons, dès maintenant, aller raccorder le centre aquatique [il doit être par ici], sans faire plus de route. Pour construire ce réseau de chaleur, nous évitons de passer sur des rues ou des routes qui viennent d'être refaites. Nous utilisons les rues à reconstruire. Nous ferons un déplacement un peu différent pour que, dès la fin de l'année, nous puissions raccorder le centre aquatique de Varennes-Vauzelles aux HLM Maurice-Thorez. Ces derniers sont en capacité d'être raccordés, dès maintenant, d'où l'intérêt de chauffer ces sites en énergies renouvelables plutôt que de consommer du gaz.

Le 2^{ème} objectif est de raccorder l'hôpital. Il sera le principal utilisateur d'énergie. Nous ne savons pas encore où le réseau passera. Il est tracé sur certaines rues mais il peut y avoir des petites modifications à venir.

La 3^{ème} étape est le raccordement d'autres bâtiments de Nièvre Habitat et d'autres bailleurs sociaux sur Varennes-Vauzelles et également sur Fourchambault. Dès maintenant, des travaux vont être engagés sur le réseau actuel du Banlay pour le passer en basse pression. Une grande partie du réseau du Banlay va être requalifiée car vous savez que, tous les hivers, nous avons des problématiques de fuite sur ce réseau.

Il va de pair, également, que nous allons construire une chaufferie bois sur le site de l'UIOM [Usine d'incinération des ordures ménagères. Actuellement ici vous avez les bâtiments, l'entrée de l'usine, ici c'est le local pour le tri sélectif]. Sur le terrain actuel de l'agglomération, sera construite la fameuse chaufferie biomasse. Elle est prévue pour 2014-2015. Sur ce dossier, nous en sommes à déposer les permis de construire. Ils seront faits dans les semaines ou les mois à venir.

Pour mesurer l'évolution du service rendu par le réseau de chaleur, je vous présente quelques chiffres. En 2012, c'est le bilan du réseau de chaleur du Banlay : 3,5 km de réseau, 2,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, 2 500 équivalents logements raccordés, 20 millions de kWh fournis. Pour produire cette énergie, nous utilisons 99 % de gaz et 1 % de fioul. Dès 2015, ce sera 18 km de réseau recréé, 5,5 millions de chiffre d'affaires, 7 000 équivalents logements, 65 millions de kWh et 70 % minimum d'énergies renouvelables. Nous serons, plus

souvent, proches des 80 %. Pourquoi 70 ? En pleine période hivernale, quand il faut vraiment chauffer, nous utiliserons tout le potentiel des chaufferies au gaz, sur le site du Banlay.

Vous connaissez aujourd'hui ces fameuses classifications. Nous classons les frigos et tout ce qui est consommables. L'objectif est une baisse conséquente du prix de l'énergie pour les Neversois. Nous atteindrons largement cet objectif, vous verrez. Nous avons une diminution du coût de l'énergie de 30 %, grâce à une solution industrielle et technique très concurrentielle et pour l'amélioration du pouvoir d'achat de l'habitant. La chaleur fatale coûte 60 % moins chère que le gaz et la biomasse. Son prix est moins sensible à la volatilité des marchés. Le prix de la chaleur est garanti par le délégataire, au titre du contrat signé avec lui.

Nous avons donc une baisse de l'énergie de 30 % sur 2 000 logements neversois, soit une diminution conséquente du coût de l'énergie par le prix du MWh au Banlay. Celui-ci se fera en deux étapes. Actuellement, nous sommes à peu près à 113-115 euros du MWh pour les administrés du Banlay, chez Nièvre Habitat ou Logivie. Dès maintenant, avec la nouvelle signature du contrat, nous passons à 92,40 euros TTC. Lorsque nous aurons finalisé tout le nouveau réseau, nous descendrons à 68,44 euros. Pour vous expliquer plus en détails, ces chiffres-là ont valeur 2012 quand nous avons engagé les négociations. Des indices d'actualisation existent, comme sur tous les contrats, mais cela ne va pas augmenter de façon sensible. Ce chiffre-là est également lié au volume de subventions que nous obtiendrons de la part de l'Ademe. Nous avons des engagements fermes de l'Ademe. Avec cette dernière, avec le conseil régional, le conseil général et les bailleurs sociaux, je vous l'avais précisé la dernière fois, nous avons engagé des négociations depuis plus de trois ans. Chacun a porté le projet. Chacun a validé le projet. Aujourd'hui, ce projet sert d'exemple dans nombre de collectivités et de cités, en Bourgogne en particulier. Nous avons bon espoir d'obtenir les 7,5 millions d'euros de subventions sur le réseau de chaleur.

La DSP du chauffage urbain va également bénéficier à l'agglomération. Ces baisses des coûts de l'énergie vont profiter à de nombreux logements de l'agglomération : 440 à Varennes-Vauzelles, environ 100 à Fourchambault La Garenne et des raccordements après études sur Coulanges-lès-Nevers. Les équipements publics vont également bénéficier de cette logique de raccordement, en particulier le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers et la piscine de Varennes-Vauzelles, comme indiqué tout à l'heure. Nous pouvons ajouter à cela les

extensions où il existe un vrai potentiel. Aujourd'hui le DSP'iste retenu n'a pas engagé plus de réflexion que cela sur le centre-ville de Nevers mais nous pouvons considérer que lorsque le réseau aura atteint Colbert, nous sommes à 200 mètres, par exemple, de la prison. Au-dessus, vous avez la résidence du Parc, toutes les résidences en remontant au niveau de Saint-Gildard et vous avez également un potentiel important qui pourrait se préciser avec la clinique du Val de Loire. En kilométrage, cela représenterait peu de kilomètres mais nombre d'intérêts économiques à raccorder ces gens.

En résumé, c'est une baisse des coûts de l'énergie pour l'agglomération : l'hôpital que vous connaissez, la piscine de Varennes-Vauzelles, les logements de Nièvre Habitat et je vous ai cité d'autres raccordements potentiels. Tous les bailleurs, toutes les sociétés (conseil général, région), qui sont raccordés au réseau actuel, ont re-signé pour s'engager, demain, sur ce nouveau réseau de chaleur. C'est une énergie moins chère pour augmenter le pouvoir d'achat des Neversois. C'est quand même un signal très fort que nous apportons grâce à ce potentiel technique. Sur le plan écologique, c'est également très favorable.

Je précise, peut-être M. le Maire, que la délibération a pour objectif un premier avenant sur ce contrat de délégation. Je ne sais pas s'il y avait des interventions. Je rappelle qu'une DSP vit tout le temps de sa durée. La première des choses était de choisir un nom commercial pour cette société. Il est décidé que le réseau de chaleur s'appellera ENEA. Cela signifie Energies Nevers Agglomération. Il faut trouver un nom simple, non utilisé. Celui-ci a donc été retenu.

Cet avenant comporte également des avenants dans les conditions économiques sur le contrat concernant les installations actuelles équipées d'une cogénération (29mn 50). Nous avons tiré un trait sur ces projets. Ce n'est plus utilisable. La législation faisait que, si nous voulions réutiliser la cogénération, il fallait réinvestir plusieurs millions d'euros dans des nouveaux moteurs pour améliorer les performances techniques. Le délégataire nous propose de déshabiller ce bâtiment, d'enlever les quatre moteurs et de les vendre. Cette vente permettra de régler les aménagements intérieurs et de rendre libre ce bâtiment. Une cuve sera déposée où il y a du fioul lourd, du fioul domestique et du glycol. Le bâtiment sera sécurisé.

Concernant les aspects juridiques, un recours est engagé par Socram. Cela risque de durer quelques années. Il fallait confirmer que les investissements actuels, si le jugement

apportait une décision différente, rentraient dans la corbeille du projet et seraient repris par le futur délégataire si le contrat était cassé.

Enfin, il y a nécessité d'adapter notre contrat suite à l'apparition d'un nouvel indice de salaire issu du Crédit impôt compétitivité emploi. Voilà l'objectif de cet avenant. J'en ai terminé M. le Maire.

M. le Maire –

Merci beaucoup M. Centellès, c'était très précis. Vous aurez, je crois, chacun constaté l'importance du dossier. C'est un dossier absolument majeur. C'est l'un des projets les plus importants du mandat, avec peut-être le musée, le rugby, le centre aquatique qui est prêt, le multiplex que nous avons sorti et la place de la Résistance. Nous sommes à ce niveau-là. C'est un projet très conséquent par son ampleur industrielle, le montant des travaux engagés. C'est un projet extrêmement significatif de notre ligne politique. Il l'exprime très, très bien.

D'abord Nevers innove puisque cette forme d'organisation technique de réseau de chaleur a été boudée, pendant très longtemps. Elle existe depuis les années 1950 mais elle était, depuis déjà 30 ans, tombée un peu aux oubliettes. Elle n'était plus défendue par grand monde puisqu'elle avait été supplantée par les installations individuelles, c'est-à-dire le chauffage électrique et les chaudières au gaz ou au fioul, selon les modalités retenues par chacun.

Lorsque nous avons commencé à y travailler, avec Patrick Centellès, voilà deux ans ou trois ans à peu près, cher Patrick, nous avons rencontré des dirigeants de grandes entreprises françaises. Ils faisaient ré-émerger le modèle de chauffage urbain mais sur des modalités techniques innovantes qui permettent de répondre aux enjeux du développement durable. [Si on peut remettre la carte du réseau] Toute la partie du Banlay existe déjà. C'est un héritage historique de la ville. Jusque-là, ce réseau fonctionnait au gaz pour l'essentiel. Cela a été très bien expliqué. Du fait de l'énergie utilisée, les coûts étaient relativement conséquents. Nous nous appuyons sur l'antériorité de ce réseau mais en innovant sur la solution technologique : nous utilisons cette fameuse chaleur fatale. Il existe des femmes fatales, la chaleur maintenant, mais elles ne sont pas tout à fait inscrites dans le même registre !

Dans le domaine de l'énergie, en utilisant ces nouvelles technologies, nous avons pu, au fond, arriver à une proposition, et c'est cela qui compte, de service aux Neversois. C'est absolument majeur en termes de pouvoir d'achat puisque nous allons baisser de 30 % le coût de l'énergie de nos concitoyens.

Et ce n'est pas peut-être, c'est sûr ! La première baisse de 20 % a déjà été appliquée sur les factures de cet hiver. Le contrat a été signé en septembre. Je l'ai signé, accompagné par les représentants de l'agglomération, Dalkia et vous étiez là cher Patrick. D'ores et déjà, les factures énergétiques de 2 000 logements au Banlay connaissent une baisse de 20 %. J'ai bien veillé, auprès du bailleur, à ce que ces baisses soient immédiatement répercutées. Les provisions, faites précédemment, vont donner lieu à un remboursement de trop-perçu, dès le mois d'avril. Il va être extrêmement conséquent. Si vous cumulez les trop-perçus à hauteur de 20 % par mois, depuis le mois d'octobre, début de la période de chauffe, cela va se traduire, je ne veux pas dire de bêtises, par un retour pour les locataires du Banlay de l'ordre de 80 à 100 euros. Ils vont être reversés par le bailleur, dès le mois d'avril.

La 2^{ème} étape concerne ensuite le branchement du nouveau réseau. Cela a été très bien expliqué par Patrick Centellès à l'instant. Il sera effectif à partir de décembre, cette année. Il va produire une baisse de dix points supplémentaires. Nous passons donc, pour le kWh, d'un prix de 113 euros à 68 euros. Cela représente, très concrètement, un gain en pouvoir d'achat de 30 % sur l'enveloppe énergie, chauffage d'un ménage. Connaissant l'importance de cette enveloppe, nous voyons aussi l'importance de ce projet.

Insistons sur un point : l'énergie s'envole, nous le savons, de 5 à 8 % par an, depuis déjà 5 ans. Malheureusement, c'est la tendance forte pour les années à venir. Sur les marchés mondiaux, le prix du gaz et des hydrocarbures ne cesse d'augmenter. L'intérêt de notre mesure est qu'elle s'appuie sur la chaleur fatale, laquelle est, en fait, produite par les ordures ménagères du bassin de vie. Celles-ci ne connaissent pas une évolution de leur prix comparable à celle des hydrocarbures. Non seulement, il y a baisse immédiate de l'enveloppe du prix de l'énergie chauffage pour nos ménages, mais en plus, durablement, l'écart avec le coût de l'énergie (fioul ou gaz) va être grandissant.

Pour 2 000 logements de Nevers situés au Banlay, c'est une mesure sociale, une mesure de pouvoir d'achat absolument majeure. Nous avons fait en sorte que cette mesure puisse, aussi, bénéficier à d'autres : nos voisins d'agglomération. Ce sera vrai pour Varennes-Vauzelles et pour Fourchambault. Nous y travaillons pour Coulanges et ce sera vrai pour deux équipements publics. Vous imaginez les coûts de l'enveloppe énergie pour l'hôpital. S'il fait une économie de 30 % sur son enveloppe énergétique, cela représente, très vraisemblablement, plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est tout à fait

important dans la recherche de solutions budgétaires pour l'hôpital. Ce sera aussi vrai pour le centre aquatique de Varennes-Vauzelles. C'est une forme de collaboration, de travail et de soutien mutuel entre communes de l'agglomération. Cela nous paraît être le bon chemin. C'est un beau dossier, patiemment construit, qui ne fait pas de bruit mais qui, en revanche, va avoir un impact favorable, absolument déterminant, sur le plan social. Au soir de vous le présenter avec Patrick, qui a beaucoup travaillé et je veux le remercier, j'ai une certaine satisfaction d'arriver à ce résultat.

Merci beaucoup cher Patrick d'avoir œuvré dans ce sens. Des interventions ? Il y en a quelques-unes. Nous allons prendre, pour commencer, celles de l'opposition. M. Martinat, vous avez la parole.

M. Martinat –

M. le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de la diminution du coût de l'énergie, et notamment pour les 2 000 logements neversois au Banlay.

Par contre, c'est un petit peu contradictoire avec le budget présenté ce soir. Je viens de voir, dans le budget 2014, que l'énergie électricité était de 1,125 million d'euros. Il passe à 1,370 million en 2014, soit une augmentation de 22 %. Le chauffage urbain était de 1,136 million, il passe à 1,201 million d'euros. Expliquez-moi pourquoi nous baissons de 30 % et pourquoi le coût des bâtiments communaux augmente de 300 000 euros environ.

M. le Maire –

Une réponse très rapide, avant que vous complétiez, si vous le souhaitez, Patrice Corde plus techniquement.

Cher M. Martinat, comme vous l'aurez compris si vous avez fait l'effort de suivre la présentation, le réseau de chaleur ne peut proposer ces économies qu'aux logements qui y sont raccordés. A moins que vous ne souhaitiez creuser une immense tranchée, une saignée dans tout le centre-ville de Nevers, depuis le Banlay pour raccorder la mairie, je crains qu'il ne soit pas possible de lui faire bénéficier de cette mesure d'économie. Je vous entends, hors micro, dire qu'il existe d'autres bâtiments. Volontiers, mais le principe est de fonctionner en grappe. Quand vous tirez les canalisations, cela suppose, à la fois, un investissement et l'ouverture de la chaussée avant de la refermer. C'est donc considérable. Cela coûte beaucoup d'argent. Il faut raccorder des grappes de bâtiments. L'essentiel des bâtiments municipaux sont situés, bien sûr, sur la butte, mais il en existe ailleurs dans Nevers. Ils ne sont pas suffisamment concentrés pour que nous puissions les relier au réseau. Je ne vous en veux pas. Vous découvrez le dossier mais vous n'aviez pas tout à fait compris.

Merci. Nous avons d'autres interventions, celle de Christophe Warnant, adjoint au quartier Nord, très au fait des questions quotidiennes.

M. Warnant –

M. le Maire, chers collègues, merci d'aborder ce projet. Comme vous l'avez rappelé, c'est un projet majeur pour notre ville et notre agglomération. Cette délibération concrétise l'avancement de cette nouvelle délégation. Elle est importante pour la vie de nos concitoyens, dans un premier temps, et, plus particulièrement, pour celles et ceux qui habitent le quartier du Banlay. Comme il a été rappelé, les logements collectifs bénéficieront d'un tarif fortement concurrentiel puisqu'il sera en-dessous du coût de référence de la chaleur pour un logement social, à Nevers. Par cette délégation, nous redonnons, comme il a été dit, du pouvoir d'achat aux locataires, en allégeant sensiblement la facture toujours trop bouillante de chauffage. C'était une attente forte, je peux vous l'assurer, des habitants, notamment du quartier du Banlay.

Si nous ajoutons, ce sur quoi travaille aujourd'hui l'agglomération, et notamment l'amélioration des dessertes en matière de transport collectif dans ce quartier, nous sommes en train de dessiner un nouveau quartier du Banlay. Il sera fortement concurrentiel, en termes de prix pour les charges locatives. Il offrira également des services que nous voulons optimum pour tous les habitants. Le quartier du Banlay aura bientôt un coup d'avance.

Enfin, les trois piliers du développement durable – développement économique, préservation de l'environnement et approche sociale des actions mises en œuvre dans ce cadre-là – sont réunis dans ce projet. En clin d'œil à notre collègue Jean-Luc Martinat : avec le Grenelle de l'Environnement, rappelons-nous, Jean-Louis Borloo a beaucoup parlé de développement durable. Force est de constater que sans en dire trop, et peut-être nous n'en avons pas assez dit parce que ce dossier est vraiment majeur, et malgré son ampleur, la majorité municipale de gauche n'a pas fait qu'en parler. Elle a agi très concrètement. C'est peut-être là où est notre différence. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci à vous. C'était très jute. Mme Fontanilles, vous avez la parole.

Mme Fontanilles –

Merci M. le Maire. Je souhaitais juste apporter une illustration aux propos de la présentation, particulièrement intéressante, de Patrick Centellès, par rapport à la situation sociale des habitants du Banlay. Cette délégation de service public intéresse donc particulièrement les habitants du Banlay, en ce qui concerne

notre commune. Ces gens attendent effectivement une baisse de leur facture d'énergie de chauffage.

Un tiers des Français peinent à payer leur facture. Cette part augmente régulièrement. Je voulais apporter quelques précisions concernant nos habitants du Banlay. D'après les éléments portés à notre connaissance par le Centre communal d'Action sociale de Nevers – à partir des données entre les demandes et les aides accordées par les commissions locales de coordination financière sur les années 2012 et 2013 –, il apparaît une forte augmentation des aides sollicitées par les familles pour faire face aux besoins vitaux de loyer et d'énergie. Les demandes sont plus importantes sur le quartier du Banlay. Les familles sont contraintes de réduire considérablement leur consommation d'énergie et sont très souvent en menace de coupure d'énergie. Il convenait donc de trouver une solution pour diminuer de manière conséquente le coût du chauffage urbain.

Cette délégation de service public est un moyen important recherché par notre équipe municipale, autour du maire et de son adjoint en charge du dossier, pour assurer, ainsi, un égal accès aux besoins fondamentaux de nos concitoyens et pour réduire les inégalités par une stratégie municipale ambitieuse. Cette délégation de service public permettra de réduire le coût du chauffage pour tous. Nous aiderons les habitants les plus modestes de notre ville à se chauffer. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci à vous. D'autres interventions ? M. Centellès demande la parole. Vous l'avez.

M. Centellès –

Je souhaite apporter une petite précision pour compléter les interrogations de la démonstration, tout à l'heure, de Paulette Fontanilles. Dans le contrat, nous avons négocié avec Dalkia, ENEA aujourd'hui, le versement par celui-ci de 15 000 euros par an au CCAS, pour aider les gens en difficultés à payer leur facture de chauffage.

M. le Maire –

Nous créons, à cette occasion, un fonds de solidarité sur la question de la précarité énergétique. Il sera piloté par la ville, à travers son outil qu'est le CCAS. Cela va nous permettre d'aller encore plus loin dans la politique sociale de la municipalité. Social s'entend au sens de soutien à nos concitoyens qui ont besoin d'une intervention sur la question du pouvoir d'achat.

Merci beaucoup. Je crois que la présentation et le débat ont été utiles. Il n'est pas nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Nous allons passer aux voix.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter cette délibération veuillent bien se manifester sans oublier vos procurations. Merci à vous. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus.

Je vous remercie de votre soutien à tous sur cette mesure importante de l'équipe municipale.

2014-013

Stratégie foncière et immobilière. Acquisition d'un terrain Lieudit Les Prés de Comte pour la mise en valeur des espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie par le « Poumon vert »

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-014

Acquisition de l'immeuble du centre social Vertpré, 1 ter, rue de Vertpré. Modification du prix d'achat

[Retiré de l'ordre du jour par M. Martinat]

2014-015

Dénomination d'une impasse et d'une voie piétonne

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-016

Décisions municipales prises par le maire

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-017

Projet de budget 2014

M. le Maire –

Nous passons à l'examen du budget municipal 2014. C'est un point, bien sûr, important de l'ordre du jour. Vous connaissez la règle du jeu sur les questions budgétaires. Les groupes disposent d'un droit d'expression ample. J'appelle chacun des
Conseil municipal de Nevers – 10 Février 2014

représentants des groupes à bien vouloir prendre la parole tour à tour. Des réponses vous seront apportées. Si vous souhaitez ré-intervenir, vous aurez la parole. Il y aura conclusion de ce débat en deux temps. Je cède la parole à mon adjoint aux Finances. Cher Patrice, vous avez la parole.

M. Corde –

Merci M. le Maire, chers collègues. Il me revient donc, au nom de la majorité, de vous présenter le budget 2014. Cette délibération constitue un budget situé dans une ligne fixée par le maire et dans le respect des orientations que nous avons étudiées et sur lesquelles nous avons débattu, lors du débat d'orientation budgétaire.

Les échéances de mars 2014 décideront des choix futurs de la mandature à venir. Cependant, la majorité municipale a le souci de travailler jusqu'au bout du mandat. Nous sommes au travail, comme vient de le montrer M. Centellès, pour Nevers et pour les Neversois. C'est tout simplement la responsabilité politique. C'est assumer le mandat reçu par le peuple et respecter nos engagements pris devant les concitoyens.

Ce budget repose sur des fondamentaux que nous avons fermement tenus tout au long de ces années difficiles de crise. Ce budget permet également de jeter les bases d'un nouveau cycle et de préparer l'avenir pour Nevers. Ce budget a été bâti dans le respect de tous les Neversois, quelles que soient leurs conditions de vie, de travail ou de pensée. Ce budget a été bâti dans les valeurs qui sont celles de la majorité, dans les valeurs de gauche : solidarité dans notre ville, préservation des services publics à haut niveau, développement économique de notre cité, développement urbanistique au service de l'attractivité de Nevers. Bien évidemment, cela n'est rendu possible que si les grands équilibres financiers sont préservés dans l'intérêt des habitants et dans les intérêts de la ville. C'est l'efficacité économique et budgétaire de gauche, comme je l'ai déjà dit. [Diapositive]

Dans la crise, nous avons tenu les enjeux financiers et budgétaires. L'efficacité a été de limiter le recours à l'emprunt pour assurer à notre ville des marges de manœuvre renforcées pour l'avenir. Cela a été de maîtriser les dépenses car, en cette période, où l'argent se fait rare, tout euro dépensé doit l'être au service de nos concitoyens. L'efficacité a été de ne pas augmenter les taux de fiscalité et, autant se faire se peut, d'augmenter nos dépenses d'équipement, c'est-à-dire l'investissement pour continuer à moderniser et à transformer Nevers.

Le budget 2014 est construit sur le maintien des taux d'imposition. Ils n'auront donc pas augmenté sur la mandature. Concernant la taxe d'habitation, le taux reste donc à 20,72 % ; le taux de la taxe du foncier bâti à 28,78 % et la taxe sur le foncier non bâti à 95,25 %. Nous respectons ainsi l'engagement pris en 2008.

Le recours à l'emprunt a fortement diminué, de 20 %, sur le mandat, soit une baisse de plus de 11 millions d'euros. La dette par habitant passe de 1 314 euros en 2008 à, aujourd'hui, 1 174 euros par habitant. Elle a baissé de plus de 150 euros par habitant.

Sur le mandat, les dépenses d'exploitation ont été contenues. Des économies ont été réalisées puisque nos dépenses n'ont pas augmenté entre 2008 et 2013, malgré l'inflation. Les prix ont augmenté en moyenne, pour les collectivités, de 1,5 % par an. Les économies ont d'abord été réalisées en interne pour gagner en productivité mais aussi pour éviter d'augmenter les taux d'imposition et de sacrifier le service public.

Quant aux dépenses d'équipement, sur la section d'investissement [Diapositive], nous avons essayé, et réussi, à augmenter, chaque année, notre investissement. Les dépenses d'investissement se situent aujourd'hui à 12,3 millions d'euros pour le budget 2013. C'était une des volontés fortes de la municipalité et de l'équipe municipale d'augmenter la capacité d'investissement. C'est nécessaire pour l'avenir, d'abord, parce que cela permet parfois de gagner sur le fonctionnement mais aussi parce que cela permet de transformer Nevers. N'oublions pas que, dans ces temps de crise, l'investissement correspond aussi à des emplois, et notamment dans le BTP. J'ai d'ailleurs le chiffre pour 2013. Sur 73 % des investissements faits sur la Nièvre en 2013, plus des deux tiers de ces 11,5 millions d'euros sont allés sur le territoire de l'agglomération. Plus de 11 millions ont été injectés dans l'économie. Si nous ajoutons à cela les conventions publiques d'aménagement que nous avons avec Nièvre Aménagement, c'est quasiment plus de 20 millions d'euros injectés, l'an dernier, dans l'économie neversoise et nivernaise.

Ces orientations avaient déjà été débattues lors du débat d'orientation budgétaire. Nous allons passer maintenant aux chiffres-clés du budget 2014.

Cette présentation du budget, deuxième partie, respectera la nomenclature de la maquette M14 qui s'impose à nous, et à toutes les collectivités en France. Les intitulés sont ceux de la maquette M14, qui sont parfois abscons, mais c'est comme cela

que le budget doit être voté : par nature, selon la maquette M14. Nous respectons donc le cadre fixé par la loi.

Le budget global se monte à 76,6 millions d'euros : 59,7 millions d'euros en fonctionnement et 16,9 millions d'euros en investissement. Globalement, le fonctionnement permet d'agir au quotidien. Cela permet d'assurer les services publics. L'investissement correspond à toutes dépenses permettant d'augmenter le patrimoine et la valeur du patrimoine de la ville. Cela correspond, en règle générale, aux gros projets et aux travaux. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes, bien évidemment, puisque c'est la loi.

Nos dépenses réelles de fonctionnement se montent à 52,9 millions d'euros. Le solde, 6,8 millions d'euros, correspond à l'autofinancement. C'est la partie que la ville décide de mettre au service de ses investissements. Cela fonctionne ainsi pour toutes les collectivités. Ces 6,8 millions d'euros correspondent à une dépense en fonctionnement mais aussi, en parallèle, à une recette en section d'investissement. Il y a 59,7 millions de recettes en fonctionnement.

En investissement, ce sont 16,9 millions d'euros de dépenses. Elles se découpent en recettes de 6,8 millions. Elles viennent de l'autofinancement, donc de la section de fonctionnement, 10,1 millions venant d'autres financements.

Concernant la structure de la section de fonctionnement, vous avez les grandes masses de dépenses et les grandes masses de recettes. Nous allons commencer par les recettes. L'essentiel provient de trois sources : les recettes fiscales pour à peu près 40 millions d'euros, les dotations et participations pour 15,8 millions d'euros, les produits des services pour 1,8 million d'euros. Le reste, ce sont des recettes annexes, des produits de gestion courante, les produits financiers et d'autres recettes. Nous allons un petit peu les détailler.

Les recettes fiscales se décomposent, sur les 40 millions qui représentent les deux tiers des recettes, en 25,1 millions au titre des impôts locaux, 10,7 millions d'euros au titre de l'attribution de compensation. Cela correspond au reversement de l'agglomération puisque, dans le cas de la mutualisation et lors de la création de l'agglomération, des services ont été transférés. En compensation, toutes les communes de l'agglomération reçoivent une attribution de compensation. Pour Nevers, elle se monte à 10,7 millions d'euros. Le reste, sur les 40 millions de recettes fiscales, correspond à des taxes diverses, comme par exemple le reversement de la taxe d'électricité. A cet égard, nous avons été très prudents puisque, dans ces taxes diverses,

nous avons inscrit des droits de mutation en baisse par rapport à l'an dernier, pour éviter les effets yoyo que nous avons pu connaître d'une année sur l'autre.

Sur les 15,8 millions de dotations et de participations, il s'agit principalement des dotations de l'Etat, ou dotation globale de fonctionnement. Elle-même se décompose en plusieurs dotations différentes. Ces dotations de l'Etat atteignent 12,5 millions d'euros. C'est quasiment l'essentiel des dotations et participations. Cela correspond à un transfert d'argent de l'Etat vers les collectivités. Pour l'Etat, c'est une dépense ; pour les collectivités, c'est une recette. Le reste, pour à peu près 3 millions d'euros, correspond à des participations de nos partenaires, l'agglomération et principalement des institutions. Les produits des services, pour 1,8 million d'euros, correspondent à ce que chaque usager paie à la collectivité lorsqu'il utilise un service collectif, souvent pour un prix modique ou symbolique. Nous avons plus de 600 tarifs sur la ville. Ces tarifs-là rentrent dans les caisses de la municipalité. Le reste des recettes correspond aux produits de gestion courante, aux produits financiers, aux recettes diverses dont la reprise de provision.

Globalement, certaines recettes diminuent, notamment l'attribution de compensation. Elle est de 10,7 millions d'euros. Elle baisse cette année parce que c'est là où est payé, maintenant, en nature comptable, le transfert de la Maison de la Culture. Elle est maintenant de compétence d'agglomération. La dotation forfaitaire de l'Etat pèse de 6,8 % dans le cadre des baisses de dotations de 3 milliards d'euros sur 2014 et 2015, annoncées par le gouvernement. Nous notons également une baisse des compensations liées à l'exonération des taxes d'habitation et foncière pour les contribuables les plus modestes. La taxe foncière, principalement, rentre dans le périmètre qui ne progresse pas et dans le périmètre des économies.

En revanche, certaines recettes progressent. Elles permettent de compenser, en partie, la perte de dotations et d'attribution de compensations. Je suis désolé pour le langage mais c'est leur nom. Deux types de recettes, venant des dotations et participations, augmentent :

- la péréquation horizontale, c'est-à-dire le transfert d'argent entre collectivités plus favorisées et collectivités moins favorisées. Cela porte un nom barbare que vous avez dans la maquette pour les élus, le fonds de péréquation intercommunale. Il s'applique au niveau national. Nous touchons là un petit peu

d'argent supplémentaire. Nous allons toucher 100 000 euros de plus, cette année, au titre de la péréquation horizontale ;

- nous allons toucher aussi, sans doute car nous n'avons pas encore la notification, un petit peu de recettes supplémentaires au titre de la péréquation verticale. C'est dans l'enveloppe des dotations de l'Etat. Vous avez un volet réparti sur des collectivités plus favorisées. Elles reversent une partie de leur dotation sur les collectivités moins favorisées. Nous sommes éligibles, depuis l'an dernier, à la Dotation de solidarité urbaine, mais elle n'est pas pérenne. Elle est revue chaque année. Les critères étant revus, il n'est pas dit que nous soyons bénéficiaires de cette dotation chaque année.

Nous savions que l'année 2014 serait marquée par une baisse de recettes venues de l'Etat. Pour Nevers, c'est près de 500 000 euros. Dans le même temps, des réformes exogènes et nécessaires en matière de ressources humaines, principalement, alourdissaient nos dépenses, hors inflation, pour près de 400 000 euros, soit une dépense supplémentaire à financer, cette année, de 900 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses, vous avez, tout d'abord, les charges à caractère général pour 12,9 millions d'euros. Je vais peut-être commencer par les dépenses de personnel pour 28,2 millions d'euros. C'est plus facile et c'est la plus grosse dépense. Vous connaissez ces dépenses de personnel. Nous connaissons bien ces agents municipaux : les Atsem par exemple dans les écoles, les agents des sports, de la culture, de la médiathèque, de l'école de musique, du service d'entretien des espaces verts. Ils représentent à peu près 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Dans ces 28,2 millions d'euros, vous avez 310 000 euros au titre des emplois d'avenir. Ces dépenses comprennent évidemment les réformes de structure qui s'imposent cette année, comme les 130 000 euros supplémentaires au titre de cotisations sociales supplémentaires. Cela comprend surtout la refonte de la grille indiciaire des catégories C, les agents qui touchent le moins dans la fonction publique, pour un surcoût hors inflation de 110 000 euros, pour toutes les collectivités. Sont également compris dans ces 28,2 millions d'euros, et là c'est plutôt l'augmentation de l'inflation, les 200 000 euros du GVT, glissement vieillissement technicité, autrement dit l'avancement d'échelon.

Les charges à caractère général s'élèvent à 12,9 millions d'euros. J'ai noté fluide, entretien, prestations. Ces dépenses comprennent tout ce qui fait vivre la maison au quotidien : énergie, gaz, électricité, eau et l'ensemble des achats courants.

Nous avons continué d'avoir un œil aiguisé sur chaque dépense. Ainsi, grâce à des économies ou des efforts de modernisation, certaines dépenses diminuent comme les primes d'assurances, les locations, les honoraires, les catalogues imprimés ou les frais d'affranchissement. Nous avons, cependant, prévu une augmentation des dépenses liées à l'énergie pour un souci de prudence évidente. Je n'y reviens pas.

Les charges à caractère général, 12,9 millions d'euros, augmentent par rapport à 2013. Cette augmentation est principalement due à trois inscriptions budgétaires nouvelles :

- d'abord l'intégration du Centre social Vertpré dans les équipements municipaux. Ce centre social du centre-ville était de la responsabilité et de la gestion de la Caisse d'allocations familiales. Elle n'a plus souhaité en être gestionnaire. Nous l'avons donc intégré aux équipements de proximité de la ville. Cette intégration entraîne un surcoût de 170 000 euros ;

- nous allons financer les rythmes scolaires pour 290 000 euros. Pour ces deux dépenses nouvelles, des recettes sont prévues mais ne couvrent pas les dépenses engendrées ;

- nous avons réinscrit au budget 2014 des crédits d'études que nous avons budgétés en 2013 pour un montant de 200 000 euros. Ils n'ont pas été réalisés sur 2013. Il s'agit notamment d'une étude dans le cadre de l'évaluation de l'ANRU et de la fin de l'ANRU, et surtout une étude en lien avec la préfecture sur la sécurité des digues de la Loire, dans le cadre de la prévention des risques majeurs. Pour le décoder un petit peu, il y a un grand chantier concernant la Loire et notamment la sécurisation des digues. Les digues de la rive droite sont de la responsabilité municipale mais les digues de la rive gauche sont de la responsabilité de l'Etat. Des études conjointes sont menées par la préfecture et la ville pour assurer la sécurité de nos concitoyens. C'était une volonté de la préfecture.

Je ne l'ai pas dit mais cela tombe sous le sens. Par rapport à 2013, nous avons un surcoût engendré par l'organisation de trois scrutins électoraux. Cela se monte à 120 000 euros.

Pour les charges de gestion courante, c'est le troisième poste de dépenses à 9,7 millions d'euros. C'est globalement toutes les dépenses concernant l'extérieur, tout ce que la ville finance à des organisations, des associations qui ne sont pas de la responsabilité municipale. Ce sont, selon le langage comptable, des subventions ou des contingents. Sur ces 9,7 millions d'euros, vous avez 1,9 million d'euros pour les pompiers qui assurent notre sécurité au quotidien. C'est le service d'incendie et de secours. Toutes les communes en France financent ces

services. Sur ces 9,7 millions d'euros, 3,7 millions sont versés au Centre communal d'action sociale pour lui permettre d'assurer ses missions de service public. Il s'agit, en l'espèce, d'une subvention d'équilibre. Par ailleurs, le CCAS a un budget autonome de 7,9 millions d'euros. Cela fait 11,6 millions d'euros pour le budget du CCAS. La ville abonde à hauteur de 3,7 millions d'euros. Nous soutenons, et c'est ici que vous les avez dans les 9,7 millions d'euros, toute la vie associative dans sa diversité pour à peu près 3,235 millions d'euros. Le montant des subventions globales est en légère baisse pour une raison simple. La subvention pour la Maison de la Culture était comprise dans cette nature comptable. La Maison de la Culture étant passée de financement d'agglomération, son financement n'apparaît plus, par obligation comptable, dans cette nature de subventions aux associations mais dans une autre ligne comptable. Le reste des dépenses, minimes, correspond aux intérêts de la dette à 1,8 million d'euros et à d'autres dépenses pour 0,3 million d'euros.

Pour la section d'investissement, c'est un petit peu plus simple. Vous avez 16,9 millions d'euros. Comme pour le fonctionnement, nous allons commencer par les recettes. Vous retrouvez, bien évidemment, comme première source de recettes, pour 40 %, les 6,8 millions d'euros d'autofinancement. Ils viennent de la section de fonctionnement. Vous trouvez des emprunts nouveaux pour 4,7 millions d'euros et des subventions et dotations pour 4,5 millions d'euros. Ces subventions viennent nous aider dans nos investissements. Le partenaire principal est l'agglomération de Nevers, pour près de 4 millions d'euros.

Pour la structure des dépenses, l'essentiel des dépenses dans la section d'investissement concerne les dépenses d'équipement. C'est 75 % de nos dépenses, pour 12,3 millions d'euros. Nous le verrons après mais c'est tout ce qui concerne la réalité des travaux et des investissements sur la ville. Le deuxième poste de dépenses est le remboursement du capital, de la dette pour 3,8 millions d'euros. C'est comme cela dans la structure de la maquette M14. Il y a 300 000 euros au titre de participations et des écritures comptables. Les opérations d'ordre sont pour 500 000 euros.

Je vais être plus précis sur la structure des investissements pour leur donner un petit plus de chair, pour que tout le monde s'y retrouve et voie à peu près à quoi cela correspond. Dans les 12,3 millions d'euros, vous avez les projets pour 4,1 millions d'euros. Nous y reviendrons tout à l'heure mais vous y trouvez les équipements nouveaux que nous pensons financer cette année, comme la sonorisation du centre-ville, la réalisation de l'aire de camping-cars, le financement d'un Air de Loire, le site

Pittié, mais aussi les interventions au titre des CPA, les conventions publiques d'aménagement, la fin des Anru, comme la rénovation des quartiers Ouest. Sont prévus également 4 millions pour la nouvelle piscine de la Jonction. Elle se découpe en 1,4 million d'acquisition de foncier et pour le reste, le démarrage de la phase I de la nouvelle piscine de la Jonction. 1,6 million d'euros est spécifiquement dédié à la voirie. Ce sont des trottoirs et de la chaussée. Il y a 1,5 million d'euros au titre des matériels. Vous trouvez là le remplacement et l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des services et la production de services publics, comme des ordinateurs, du matériel pour les écoles, des structures d'équipements de quartier, etc.. Dans ce volet matériel, vous trouvez également les équipements pour l'espace public, des bancs, des poubelles, des potelets... et que vous retrouvez dans les rues. Enfin, l'entretien du patrimoine municipal compte pour 1,4 million d'euros. Nous verrons des exemples tout à l'heure.

Nos objectifs économiques et financiers sont clairs : maintenir notre budget sur la voie de l'efficacité et du sérieux. Nos objectifs politiques le sont tout autant. Comme vous l'avez vu, c'est de nous dégager des contraintes de la dette, retrouver des marges financières et articuler nos priorités qui font l'efficacité de gauche. Nous avons d'abord la volonté de redéveloppement de Nevers. Nous pouvons l'appeler attractivité, c'est le terme de politique publique donné depuis trois ans à cette priorité. C'est, ensuite, le maintien d'un haut niveau de service public. Les services publics assurent la redistribution des richesses, l'égalité des citoyens. Ils font le vivre ensemble et le lien social entre les habitants de la ville. La cohésion sociale, me semble-t-il, participe aussi, bien évidemment, à l'attractivité de la ville.

Nous proposons donc de continuer à renforcer la politique d'attractivité, en soutien à l'activité économique et pour le cadre de vie. Les trois grandes priorités sont attractivité, cohésion sociale et proximité. Qu'est-ce que cela signifie en termes budgétaires ? Au titre de l'attractivité, comme action de soutien à l'emploi, aux entreprises, aux commerces et à la transformation de la ville, c'est par exemple globaliser près de 400 000 euros. Ils seront dédiés, en soutien aux commerces du centre-ville, à un programme d'animations. Vous connaissez ces animations, celles des samedis après-midi, tout au long de l'année. C'est aussi « Décembre en fête », les marchés de Noël, bien évidemment, ainsi que la patinoire. Elle aura lieu, cette année, en décembre 2014. C'est aussi amplifier le rayonnement du musée et de ses animations. Ce sera la première année de plein fonctionnement du musée en termes budgétaires puisqu'il a ouvert en septembre dernier. Il faut donc lui dédier un budget de fonctionnement pour une année complète. C'est le cas à

hauteur de 346 000 euros. Ce budget doit le conforter dans son rôle de vitrine de la ville. A ce titre, je voudrais vous dire que le musée est un vrai succès. Nous en sommes à 12 000 visiteurs, jusqu'au mois de février. Outre les écoles venues visiter le musée, et pas seulement celles de Nevers d'ailleurs, nous en sommes à près de 600 visiteurs adultes. Les visites de groupes adultes ne désemplassent pas.

Ce ne sont que des exemples. J'aurais pu mettre aussi les 100 000 euros pour l'attractivité et l'image de la ville au titre de l'Uson Rugby. Je vous ai mis 200 000 euros au titre du renouveau du site Pittié, pour le parc urbain et le pôle tertiaire, en lien avec la convention publique d'aménagement de Nièvre Aménagement. Il s'agit, bien évidemment, de commencer la commercialisation d'un des bâtiments, perpendiculaire au bâtiment de l'IFSI, c'est-à-dire l'école d'infirmière sur la place d'Armes. C'est aussi 175 000 euros de création d'une aire de camping-cars sur le quartier de la Jonction, en lien avec la Véloroute. Elle est en train de se terminer. Cette dépense correspond à une demande forte pour un secteur en développement. Les ventes de camping-cars continuent de progresser malgré la crise automobile en France et en Europe. Notre pays est la première destination des camping-caristes en Europe. Il s'agit, pour nous, de renforcer l'attractivité touristique.

Nous aurons, cette année, 50 000 euros de dépenses en investissement, au titre de la sonorisation du centre-ville. Cela nous permettra de sonoriser les animations phares, tout au long de l'année. Jusque-là, nous étions en location. Il me semble plus intéressant d'avoir notre propre système de sonorisation. C'était une demande forte des commerçants pour permettre d'animer le centre-ville, tout au long de l'année. C'est la réalisation des boucles de promenade du Poumon vert pour 182 000 euros. Ces boucles du Poumon vert seront achevées cette année. Cet aménagement modifie l'esprit et l'image de l'Est de la ville et offre un espace créatif en lien avec la Loire. Cela manquait sur l'Est de l'agglomération. Des aires de stationnement seront créées, avec des aménagements PMR [Personne à mobilité réduite], du mobilier d'agrément, la réalisation de chemins sablés et stabilisés et la création de niches écologiques et de gestion raisonnée du patrimoine.

C'est aussi le financement et la réalisation de la première phase de la nouvelle piscine de la Jonction pour 4 millions d'euros. 4 millions d'euros y seront consacrés, dont 1,4 million, je vous le disais, pour le foncier et le reste pour le début de la phase I. Cet équipement a vocation à dépasser les limites communales de la ville de Nevers. C'est évident. C'est un équipement qui va au-delà de l'agglomération. Nous sommes sur l'aire urbaine, à un

rayon d'attraction de plus de 40 km, autour de ce nouvel équipement. Il est, cette année, financé par une subvention venue de l'agglomération. Cela permet de ne pas avoir à financer deux piscines en même temps puisque nous continuons de financer la piscine des Bords de Loire. Elle nous coûte, à peu près, un million d'euros par an. Pendant les phases de réalisation et de construction de la nouvelle piscine, le financement provisoire de deux piscines en même temps est un cas extrêmement lourd. Le modèle financier nous permet d'avoir les subventions qui permettent de passer ce cap, où la ville doit supporter sur son budget deux piscines en fonctionnement et en investissement. Nevers paiera, évidemment, sa part et, elle sera majoritaire, dans le coût final du projet, mais à partir du moment où la nouvelle piscine aura remplacé celle qui ne sera plus en service.

Nous apportons une attention particulière au patrimoine municipal. Cette année, nous proposons 100 000 euros pour l'entretien de la Porte de Paris. Cela permettra d'enlever le filet. Nous proposons, dans ce budget, d'injecter 385 000 euros à la Maison des Sports et notamment pour une dépense qui me tient à cœur. C'est personnel mais j'en profite. Je peux le dire puisque c'est moi qui le présente. Je pense à l'Uson Handball. Il me réclamait, depuis un moment déjà, un nouveau parquet pour la Maison des Sports. Dans ces 385 000 euros, nous financerons, non pas la rénovation du parquet, mais un nouveau parquet. J'en suis très heureux. Cela profitera évidemment à d'autres sportifs puisque c'est un équipement très utilisé. Il y a le volley, les lycées, etc. qui viennent s'entraîner là-dessus, mais j'ai une pensée particulière pour l'Uson Handball. Il y aura d'autres travaux à la Maison des Sports en termes d'accessibilité et d'électricité notamment.

Ce sera, je l'ai dit tout à l'heure, des interventions au quotidien sur le patrimoine, la réfection de chaussées et de trottoirs pour 1,56 million d'euros. 400 000 euros seront dédiés aux trottoirs, quasiment tout le reste pour la chaussée. Sur tous les quartiers de la ville de Nevers, il y a aussi des travaux en termes de réparations hivernales. Ils sont prévus dans cette enveloppe importante d'1,5 million d'euros pour les rues et les trottoirs. Enfin, au titre de la propreté, 36 agents sont mobilisés, soit deux de plus que l'an dernier. En investissement, c'est l'achat de balayeuses un peu plus performantes pour 60 000 euros. Je pense que c'est attendu par nos concitoyens.

En termes de politique de cohésion sociale, une de nos priorités est d'assurer la solidarité et des services publics de qualité aux Neversois. Un de nos marqueurs, et nous savons que Nevers se situe dans les villes les plus investies en la matière, est de

soutenir la vie associative. Nevers fait plus en la matière que les autres villes moyennes. Les dépenses par habitant en subvention sont bien supérieures à la moyenne de ce que font nos villes amies mais néanmoins différentes. Au titre global de la vie associative, 3,7 millions d'euros seront consacrés à toutes les associations de la ville, dans leur diversité. C'est 3,7 millions d'euros pour le CCAS. C'est d'abord et avant tout l'accueil à la fois pour le premier âge et l'âge plus avancé dans la vie des êtres humains. Ce sont principalement la petite enfance et les crèches. Les crèches sont importantes, notamment pour les familles qui travaillent. Ce sont aussi les dépenses pour nos aînés que vous retrouvez au titre du CCAS, comme le portage de repas à domicile. C'est aussi la solidarité puisque le CCAS s'occupe des personnes en difficultés.

Nous avons prévu 74 000 euros envers l'ASEM, l'association des Acteurs solidaires en marche. Ils assurent une intervention auprès des personnes les plus fragiles, au titre de notre collectivité. C'était l'épicerie solidaire auparavant. C'est globalement 1 million d'euros au titre de soutien aux équipements de quartier. Il est écrit centres sociaux mais je préfère dire équipements de quartier, comme Stéphane-Hessel, mais vous en avez aussi sur l'Est avec le centre social de La Baratte par exemple, ou le centre social Banlay ou maintenant Vertpré, dans le centre-ville. C'est 1 million d'euros injectés par la ville pour leur fonctionnement. C'est, par exemple, les centres de loisirs. Ils accueillent tous les enfants et les jeunes de la ville, les mercredis après-midi mais aussi en période scolaire quand les parents travaillent. Cela forme en partie le bouclier social pour tous.

En termes de politique de proximité, cette politique a été voulue au titre de ce mandat. Elle représente à peu près 800 000 euros sur le budget municipal. Nous avons voulu en faire une des priorités, et notamment par le financement des conseils de quartier. Ils ont permis de changer la relation avec les habitants. Nous continuons à les financer sur l'année 2014. Nous continuerons, bien évidemment, de financer les projets issus des conseils de quartier. Vous en avez ici un exemple : les microsites sportifs. Ce sont plutôt des équipements de proximité, en termes d'animation, pour les jeunes, mais aussi les familles. Vous en avez quasiment, maintenant, sur l'ensemble des secteurs et des quartiers de la ville. L'action de ces conseils de quartier a permis deux réalisations :

- le marché hebdomadaire de la Grande Pâture. Il est très fréquenté, une fois par semaine ;

- l'ouverture du magasin d'alimentation générale des Courlis, dernièrement.

Tout au long de l'année 2014, Nevers vivra et vibrera au rythme d'animations festives et populaires. Outre des manifestations traditionnelles, en termes sportifs selon les deux premiers exemples que je vous ai pris, nous continuerons de financer le Top Perche et les Foulées de Nevers. Il m'a semblé intéressant de vous citer, au titre de cette année, le Paris-Nice pour 20 000 euros. Il nous permettra d'obtenir une couverture médiatique nationale. C'est assez intéressant. Nous en avons débattu, l'an dernier, en milieu d'année. Nous avons financé la Bottine par une subvention exceptionnelle. Nous avons décidé de l'intégrer directement dans notre budget, cette année, puisque cette manifestation, dont le succès populaire a été fulgurant au-delà même de ce que pensaient les organisateurs je crois, a pu amener un air de fraîcheur et d'optimisme dans la ville.

En termes d'animations festives et populaires, la patinoire sera installée en décembre 2014 pour un mois, pour 160 000 euros. Un Air de Loire sera financé sur six semaines, l'été, pour 340 000 euros. Je reviens sur la patinoire parce que j'ai demandé quelques retours. Il y a eu 9 800 entrées avec, parfois, une très forte fréquentation, évidemment quand il faisait beau et pendant le week-end. La fréquentation, vous le savez, a été régulée. Le nombre d'individus présents sur la patinoire était réglementé. Les scolaires étaient venus et avaient bénéficié de séances gratuites, pas seulement ceux de la ville. D'autres écoles sont venues, et notamment l'école de Chiddes, assez loin de Nevers, et également des structures de quartiers, des accueils de loisirs et pas simplement de la ville de Nevers. Des Fourchambaultais sont venus au titre de la patinoire. Concernant un Air de Loire, cela a été un énorme succès cette année, en 2013. C'est à peu près 1 200 à 2 500 personnes par jour venus sur le site d'Un Air de Loire, sur la plage de Nevers, la plage de la Bonne-Dame. Les spectacles, une trentaine, ont connu une très forte fréquentation, le week-end. La guinguette n'a pas désempli cette année. L'espace de baignade a rencontré le succès que nous lui connaissons.

En termes d'animations festives et populaires, j'ai choisi de mettre en avant deux festivals parce que, à mon avis, ils sont assez emblématiques de ce que nous proposons et de ce qui fait la satisfaction de tous, l'un en hiver, l'autre en été. Le premier, c'est le festival Tandem pour 35 000 euros. Il s'est terminé hier. Le festival Tandem nous semble intéressant. Il est dans sa deuxième année, il a démarré l'an dernier, et tout le monde s'accorde pour dire qu'il a un très gros potentiel de développement sur le plan national. Ce festival a rencontré son

public. Il a rencontré un public jeune, cette année, bien plus important que l'année précédente, avec des intervenants de renommée nationale : Charles Berling par exemple ou Charlotte Rampling, ou pour les amoureux de musique, une violoniste assez extraordinaire Mme Wieder-Atherton. Vous avez donc un vrai potentiel de développement, au titre de l'attractivité, mais aussi en termes de culture sur un festival assez singulier. Parce qu'il est attendu tous les ans, par les Neversois, le festival des Z'accrocs de ma rue commence la saison estivale pour 79 000 euros. Il est le prélude à un Air de Loire. Il dure une semaine. C'est l'une des animations qui occupe et qui anime l'espace public dans la ville.

C'était la présentation de ce budget 2014. C'est un budget que nous avons voulu au plus proche des préoccupations de nos concitoyens et, en même temps, porteur d'avenir, et j'espère, de fierté pour notre ville. C'est un budget au service de plus de développement économique, de plus de solidarité et d'attention à l'égard de tous les habitants. C'étaient mes éclairages, M. le Maire, chers collègues, sur le budget 2014.

M. le Maire –

Merci à vous cher collègue. C'était très clair et, je crois, l'un des intérêts de cette présentation est d'être, effectivement, assez précise et concrète dans les projets. Après le débat d'orientation budgétaire, qui nous a vus débattre sur des enjeux financiers, donc un peu abstraits et d'ordre général, nous sommes cette fois dans le concret, dans la chair, dans la vie. C'était bien illustré de ce point de vue-là. Merci beaucoup.

Nous avons bien sûr des demandes d'intervention des différents groupes, dans l'ordre que vous le souhaitez, en commençant par l'opposition. M. Martinat, vous avez la parole.

M. Martinat –

Je vais plutôt parler de chiffres. M. le Maire, chers collègues, vous nous proposez votre budget pour 2014. Celui-ci est identique à celui que vous nous avez présenté lors du débat d'orientation budgétaire, il y a un mois, sans avoir tenu compte de nos observations.

Tout d'abord, vous n'êtes pas respectueux des Neversois. Ce projet de budget 2014 pouvait attendre le mois d'avril avec des nouveaux élus et une nouvelle majorité en place, du fait de la modification du futur conseil municipal, comme l'avait fait votre prédécesseur Didier Boulaud, élu, lui, au suffrage des électeurs. Vous en avez décidé autrement et je le regrette.

Pour entrer dans le vif du sujet, je fais les remarques suivantes. Le total du budget 2014 proposé, et décrit à l'écran, est de 76,6 millions d'euros. Il est décomposé pour 59,7 millions en fonctionnement et 16,9 millions en investissement malgré la

perte de population qui n'en finit pas depuis les mandatures. Je ne retiendrai que les années de ce mandat 2008-2013. Je vous rappelle les recensements Insee inscrits sur le budget municipal. En 2008, il y avait 43 082 habitants, en 2013, 37 856 et au 1^{er} janvier 2014, 36 210, soit 5 226 habitants en moins, c'est-à-dire moins 14 %. C'est un fait. La population ne cesse de diminuer. Cela s'est accentué depuis que vous êtes maire, en 2008. Vous avez du mal à vous adapter et à faire le nécessaire pour diminuer vos dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement par population, en 2008, étaient de 1 229 euros et, aujourd'hui, elles sont de 1 398 euros, soit plus 14 %. Pour la même période, les villes de même strate étaient à 1 240 euros et aujourd'hui à 1 285. Quand vous augmentez de 14 % les dépenses de fonctionnement, les autres villes n'augmentent que de 4 %.

Les produits des impositions directes, c'est-à-dire les impôts, en 2008, étaient de 523 euros par habitant, aujourd'hui, c'est 663 euros, plus 27%. Pour les autres villes, c'était 533 euros, aujourd'hui 588, seulement plus 10 %.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, dont font partie nos impôts, c'était 1 377 euros et en 2013, 1 564, plus 14 %. Pour les autres villes, c'était 1 336 euros, aujourd'hui 1 399, seulement 5 %.

Par contre, les dépenses d'équipement brutes, c'était 552 euros en 2008 et 325 euros en 2013, moins 41 %. C'est l'embellissement et l'attractivité. Les autres villes sont passées de 420 euros à 506. Vous négligez, à Nevers, les dépenses d'équipement alors que les villes de même strate amplifient leur embellissement.

Concernant les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, elles passent de 51 % à 53,42 %, pendant que les autres villes passent de 56,40 % à 57,04 %.

La section de fonctionnement, annoncée à 59,6 millions d'euros en dépenses, m'interpelle sur le chapitre suivant : les charges de personnel, 28,274 millions soit 47 % du budget, au lieu de 27,761 millions (équivalent à près de 600 000 euros d'excédent) malgré une baisse d'effectif. Nous sommes passés de 708 à 665.

Les charges à caractère général augmentent de 8 %, en passant de 11,92 millions à 12,925 millions soit un million de plus de charges à caractère général.

Les dépenses augmentant, il faut, de ce fait, des recettes supplémentaires : les taxes foncière et d'habitation. Même si les

taux d'imposition prohibitifs sont maintenus, ils rapporteront 303 000 euros de recettes supplémentaires et non 200 000 euros, comme annoncé dans votre débat d'orientation budgétaire. Vous nous indiquez que les taux d'imposition resteront stables. Pourquoi prévoyez-vous d'augmenter le taux du foncier bâti à 28,78 % au lieu de 28,18 % ? C'est une erreur de frappe ? Je pensais à cela mais, enfin, j'ai quand même remarqué un taux plus élevé.

Comme les dotations et participations de l'Etat, Etat que vous soutenez, sont en diminution, moins 587 000 euros auxquels il faut ajouter le manque de produits de gestion courante soit 363 000 euros au lieu de 493 000 euros, il faut bien des recettes fiscales supplémentaires payées par les ménages. J'ai noté entre autres : les augmentations de droits de stationnement pour un montant total de 1,219 million d'euros ; les taxes sur l'électricité et les taxes de séjour. Le tout représente 5 % d'augmentation sur un total de 2 millions.

Pour les charges de gestion courante, les indemnités et frais de mission augmentent. C'est difficile à comprendre du fait de la diminution obligatoire du nombre d'adjoints par rapport au futur conseil municipal.

Par contre, il y a une forte baisse pour les enveloppes destinées aux associations. J'ai cru l'entendre, tout à l'heure, par rapport à la Maison de la Culture, mais j'ai pu lire, ce matin, dans le *Journal du Centre*, que vous avez déclaré une enveloppe de 3,3 millions d'euros de subventions. Le chiffre est erroné, ne vous en déplaît. M. le Maire, habituez-vous à dire la vérité. Vous réduisez la voilure financière aux associations. Votre nouvelle proposition est de 3,235 millions au lieu de 3,442 millions, l'année précédente, soit 6 % de moins, c'est-à-dire plus de 200 000 euros de moins versés aux associations. Ayez le courage de leur dire en face pour manifester la baisse de soutien de la ville à ces associations.

Pour terminer sur la section de fonctionnement, la reprise de provision de 700 000 euros est nécessaire pour parvenir à l'équilibre.

Concernant vos orientations 2014 pour transformer Nevers, l'attractivité de la ville, je vais vous raconter une anecdote vécue samedi dernier. J'en ai parlé à Delphine Fleury d'ailleurs. Je faisais mes courses, comme à mon habitude, dans un magasin de la ville. Lorsque j'étais sur le point de régler la note, je dis tout bêtement à la vendeuse : « Nous sommes seuls, ce soir. Il n'y a personne dans la boutique ». Et du plus sérieux, cette femme me répondit : « Mais monsieur, Nevers se meurt. Non mais

monsieur, Nevers se meurt. Vous n'avez pas lu l'édition spéciale des vitrines de Nevers ? ». J'avais envie de rire. Je lui ai dit : « Ah non, Nevers avance ! ». Elle m'a répondu : « C'est vrai, Nevers avance mais à reculons ». C'est un constat désolant. Vous ne pouvez être fier d'avoir rendu malades nos commerces en centre-ville.

Nous constatons que votre locomotive du site Colbert, lancée en 2008, s'est essouffée. Elle est en panne. Elle fume de désespoir. Vous avez voulu lancer une motrice plus rapide, un élément moteur pour l'activité de notre ville, le TGV. Nous connaissons la suite. Je ne rentrerai pas dans le détail, sauf que le gouvernement, que vous soutenez, n'a pas souhaité faire ce choix déterminant pour l'avenir économique de la Nièvre, dans une logique d'aménagement du territoire. Il ne vous reste plus que le train de Paris-Nevers, arrivée à 21h00, car le train précédent, plébiscité par les Neversois, file tout droit vers Clermont-Ferrand, sans s'arrêter à Nevers. C'est pour tout cela que Nevers avance.

M. le Maire –

Merci. J'observe que le slogan, et nom de la liste, dont j'ai la responsabilité de présenter aux Neversois a fait son chemin dans les esprits. Même l'opposition l'a adopté ! C'est très bien. Quand vos adversaires prennent vos mots, c'est qu'en général ils sont déjà défaits dans leur tête ! Y a-t-il d'autres interventions de l'opposition ? M. Cordier...

M. Cordier –

Tout en étant d'accord avec mon collègue Jean-Luc Martinat, je n'entrerai pas dans les chiffres. Je serai plutôt plus général.

M. le Maire, chers collègues, pourquoi précipitez-vous la date de votre vote du budget primitif alors que la date limite était reportée au 30 avril 2014 ?

En étudiant ce budget, je remarque que vous ne vous êtes pas contentés d'inscrire des dépenses ou des recettes obligatoires mais vous avez choisi de marquer politiquement ce budget.

Concernant les dépenses d'équipement, qui représentent 74 % du budget, ces orientations politiques auraient pu être discutées par la nouvelle municipalité, qui, selon vous, sera la même qu'actuellement. Dans votre affirmation à chaque conseil municipal, vous vous prévaliez d'aimer Nevers et ses habitants. Vous montrez, là, quand même, un déni de démocratie.

Concernant l'attractivité de la ville, vous nous parlez du développement de l'attractivité, du soutien aux commerçants. Il est difficile de ne pas rappeler à ces commerçants l'avis d'un de vos collaborateurs, même si vous vous êtes excusé auprès du président des Vitrines de Nevers, qui avait appelé à boycotter

ces commerçants ayant apposé l'affiche « Sacrifié » sur leur vitrine.

Concernant l'enseignement supérieur, nous voulons aller encore plus loin dans le soutien de son développement. Nous avons la ferme volonté que les étudiants restent plus longtemps sur Nevers, que ce soit dans le droit, et je l'espère, dans un proche avenir, pour la médecine.

Depuis combien de temps la Porte de Paris est-elle entourée de protections afin d'éviter la chute des pierres ? Depuis combien de temps la mairie de Nevers est-elle dans un état critique ? A l'approche des élections municipales, comme par enchantement, vous dégagez des crédits. Y aurait-il une arrière-pensée ?

Vous nous parlez aussi du cadre de vie des Neversois, comme si cela était une découverte. Là encore, vous trouvez des lignes budgétaires pour les services de propreté, des programmes de voirie, des mobiliers urbains et de l'éclairage public. Là encore, vous écoutez enfin nos habitants qui, depuis de nombreuses années, réclament à cor et à cri ces investissements.

Concernant la piscine de la Jonction, que vous redécouvrez, son coût passe de 24 millions à 17 millions d'euros, avec une subvention d'à peu près 10 millions. Reste encore 7 millions. J'aimerais bien que vous nous parliez de toutes ces expropriations et aménagements qui s'ajouteront à ce projet. Là aussi, quelques explications seraient les bienvenues au sein de ce conseil pour le respect des habitants.

Concernant la cohésion sociale, trop de social tue le social. Tous les Neversois s'interrogent, non plus sur une rumeur, mais sur une réalité qu'ils constatent tous les jours, dans leur vie quotidienne. Nous accueillons de plus en plus de personnes en situation précaire. Je reconnais, bien évidemment, l'importance d'une action sociale concernant les crèches, concernant les personnes âgées, dépendantes ou non. Il faudrait s'interroger sur cette notion de bouclier fiscal, social pardon, que vous portez haut dans vos revendications. Nous sommes dans une ville qui se paupérise, qui perd ses habitants et vous nous parlez d'aides aux plus démunis. Contrairement à vos propos, vous avez organisé une vie collective non épanouissante et non porteuse de cohésion sociale. Il suffit de se rendre dans les quartiers pour constater cet état de fait, quartiers périphériques ou non.

Concernant l'éducation et la jeunesse, votre action se portera sur les temps périscolaires afin de permettre aux enfants d'accéder à des activités sportives et culturelles. Vous savez bien que cette nouvelle disposition, qui peut se résumer à une nouvelle taxe

dite taxe Peillon pour les collectivités, est, pour le moment, un véritable échec. Elle se résume, en fait, à une simple garderie.

Quant à l'animation de la ville et les subventions versées aux clubs sportifs, elles doivent être, pour certaines, la condition sine qua non d'une gestion saine et transparente. Le dernier épisode, le versement d'une subvention de 120 000 euros pour le football, n'est pas satisfaisante pour des raisons brièvement exposées le jour même du conseil municipal. Elles sont tout à fait révélatrices d'une mauvaise gestion, présente depuis un certain nombre d'années.

Concernant la proximité, cette gestion urbaine de proximité doit être repensée dans un pur souci d'économie. Il ne nous semble pas opportun de maintenir la présence d'adjoint de quartier mais simplement un personnel municipal qui a fait la preuve, durant ces quelques années, de professionnalisme, de compétence et de qualités relationnelles envers la population.

Ce budget, que je ne voterai pas bien sûr, reflète votre aveu sur le fait que votre prédécesseur et vous-même découvrez votre inaction, au cours de ces six dernières années. A l'approche de la fin de ce mandat électoral, vous allez vous présenter pour la première fois devant vos administrés en leur disant que tout ce que vous n'avez pas fait, malgré leurs demandes, sera réalisé dans les plus brefs délais. Ces promesses lassent la population. Leurs demandes se résument à une baisse de fiscalité, à une ville plus attractive, à des possibilités d'emploi et une rénovation de l'urbanisme, au maintien de nos étudiants dans notre ville et **non pas ce qu'ils vivent tous les jours (1h46 35)**. M. le Maire, j'aime ma ville mais, à mon grand désespoir, je la vois périlcliter.

M. le Maire –

Merci à vous. Y a-t-il d'autres interventions pour les membres de l'opposition ? Non, je vous remercie. Je me tourne vers les orateurs de la majorité. Des interventions pour le groupe communiste ? M. Lebatteur, vous avez la parole.

M. Lebatteur –

M. le Maire, chers collègues, ce budget 2014, le dernier de ce mandat, est le premier marqué par un net recul des dotations de l'Etat. C'est la conséquence directe des décisions gouvernementales imposant l'austérité aux communes. Pour l'anecdote, en 2014 et à cause de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), quelques communes vont recevoir une DGF négative. Ensuite, ce nombre va mathématiquement aller en augmentant. Lors du débat d'orientation budgétaire, j'ai dit ce que mon groupe pensait de cette orientation politique. Je le répète, c'est une voie sans issue pour qui espère une politique de progrès social débouchant sur une amélioration de la situation économique et sociale. C'est le vœu de celles et ceux

qui ont contribué à l'élection de l'actuel président de la République. Le carcan de l'austérité n'est bon ni pour l'avenir de notre cité, ni pour la réponse aux besoins des Neversois.

Le mandat qui s'achève a vu notre ville changer, en particulier grâce à la rénovation ou la création d'aménagements et d'équipements : l'école de la Rotonde, le musée, l'espace Stéphane-Hessel, la place de la Résistance pour les plus récents, mais aussi le Multiplex et le site Colbert pour lesquels nous avons participé, soit dans le cadre de la convention d'aménagement, soit par des aménagements à proximité.

Nous avons su, également, maintenir une réelle politique de solidarité, avec une importante subvention annuelle au CCAS, avec notre tarification sociale pour certains services et un soutien notable au tissu associatif, sans augmenter les taux de pression fiscale, et ce malgré la crise économique et sociale, la stagnation de l'aide de l'Etat depuis plusieurs années et la réduction des dépenses publiques dont les collectivités, notre ville, font les frais. Avec la nouvelle pression sur les dépenses des collectivités, l'inquiétude est bien réelle de savoir si nous n'allons pas atteindre la limite de l'exercice des maîtrises de dépenses, sans amputer le niveau de notre action pour le service public et l'emploi. On nous parle beaucoup de la dette publique, sans dire qu'elle existe, entre autres, à cause des dispositifs d'aide à l'emploi en direction des entreprises, notamment par les mesures d'exonération fiscale et de cotisations sociales, sans pour autant que la situation de l'emploi ne s'améliore. Le secrétaire général de la CGT est amené à demander une remise à plat des 230 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, chaque année, afin de savoir où passe cet argent. Manifestement, ce n'est pas pour l'emploi.

Le président de la République se trompe quand il dit que ce sont les entreprises et l'offre qui créent l'emploi. La satisfaction des besoins sociaux engendre l'activité et l'emploi. La demande fournit le carnet de commandes, donc le pouvoir d'achat, en particulier des ménages, pas les profits ou la spéculation. Il est d'ailleurs remarquable que le patron de Google, à Davos, mette en garde contre la stagnation des salaires qui, dit-il, se révèle contre-productive pour l'ensemble de la chaîne économique. La gestion à l'économie a donc ses limites. La réduction des dépenses de fonctionnement peut se traduire par une réduction de l'emploi local.

La comparaison des différents budgets du mandat qui s'achève montre l'ampleur de l'effort pour tenir l'évolution des dépenses. De 2008 à aujourd'hui, les dépenses de fonctionnement auront diminué de 1 % alors que l'évolution de l'indice du panier du

maire a augmenté de près de 12 %. Sur la même période, les dépenses de personnel évolueront de 6 %, soit environ 1 % l'an. Les charges de gestion verront une baisse de près de 13 %. Cette comparaison de données brutes est certainement à corriger des éventuels transferts à l'agglomération, durant le mandat. A ce sujet, si ces transferts et interventions de l'agglomération, par rapport à notre budget, sont une aide appréciable, j'attire toutefois l'attention sur le fait que, pour 2014, l'agglomération subira une baisse de 2,3 % des dotations de l'Etat et de 155 000 euros sur les recettes des taxes, remplaçant en partie la taxe professionnelle. Cela se traduit, au global, par une progression insuffisante de 0,5 % de ces recettes de fonctionnement.

Notre budget de fonctionnement est donc en baisse régulière depuis au moins quatre années. Pourtant, dans le même temps, les recettes locales, autrement dit les impôts et taxes, auront augmenté de plus de 6 %. Je serais tenté d'en conclure que les différentes politiques d'austérité, vis-à-vis des collectivités depuis plusieurs années, font partie des causes qui n'ont pas permis de limiter la pression fiscale pour notre ville. D'ailleurs, l'Association des maires de France s'inquiète qu'aux 840 millions d'euros de contribution des communes et communautés à la réduction du déficit de l'Etat en 2014 (le double en 2015), s'ajouterait la suppression de 24 taxes. Cela représente 475 millions d'euros, par an, de perte de recettes pour le bloc communal. La grande majorité des maires considère que la fiscalité locale, dans sa forme actuelle, est obsolète et doit évoluer. Il faut donc, en effet, réformer la fiscalité locale. Nous voyons bien l'antagonisme entre les politiques de réduction des dépenses et les moyens nécessaires, afin de continuer dans la voie de développement de notre cité.

Pour les élus Front de gauche, les possibilités de recettes supplémentaires existent si nous voulons bien admettre que notre société s'est financiarisée. Ces réformes comporteraient deux volets : la création d'une nouvelle taxe professionnelle reposant, en particulier, sur les actifs financiers des entreprises et une réforme de la taxe foncière et de la taxe d'habitation en plafonnant cette dernière à un taux allant de 18 à 25 %, selon le revenu disponible de chaque ménage. Cette réforme serait un marqueur politique fort, autrement plus juste et efficace que la péréquation horizontale qui a le gros défaut d'épargner le parasitisme financier.

Les propositions décrites dans la présentation de ce budget vont dans le bon sens : attractivité ; développement économique ; aménagement urbain ; cohésion sociale par un bouclier social à tous nos citoyens et en particulier à celles et ceux qui

connaissent des difficultés les plus aiguës et pour qui le service public devient une nécessité pour affronter la vie quotidienne ; solidarité ; éducation ; soutien au monde associatif ; proximité. Tout cela, sans augmenter les taux communaux de fiscalité, j'ajouterais sans augmenter non plus ceux de la communauté d'agglomération, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement de notre section d'exploitation et de recours à l'emprunt. Reste à trouver les autres recettes nécessaires qui ne sauraient provenir des produits et services pour lesquels nous souhaitons un renforcement de la tarification sociale, par exemple pour le futur centre aquatique.

Après ces quelques réflexions, mon groupe votera ce projet de budget, dont les grandes lignes nous conviennent. Avec la complémentarité des axes du projet d'agglomération, il permet d'envisager avec confiance le développement de notre cité.

Enfin, et c'est une note personnelle, je souhaite bon courage à la nouvelle équipe élue en mars prochain. Je ne doute pas qu'elle sera issue de la liste que vous conduisez M. le Maire. Sous l'effet ciseau des besoins croissants de la population et de la politique de réduction des aides données par le gouvernement, l'exercice ne sera pas facile.

M. le Maire –

Merci à vous. Très bien, je crois que nous avons fait le tour des interventions des groupes. Il n'y a pas énormément de points de débat technique. Je me tourne vers mon adjoint aux Finances. Le débat s'est plutôt fixé sur des questions politiques. Je propose donc de vous répondre sur ce plan. Dans un deuxième round, si d'autres questions devaient avoir une thématique ou une dimension plus technique, nous y viendrons, bien sûr.

Vous ne serez pas surpris, chers collègues de l'opposition, que nous ayons une lecture du budget fort différente de la vôtre. Mais, après tout, c'est la démocratie qui veut que nous éclairions ce sujet, lumières contradictoires. Nous sommes là pour cela. Il me semble, tout de même, que dans votre volonté de faire campagne – qui pourrait vous en faire le reproche ? –, vous être grandement sortis de la route, en tout cas de celle qui nous attache au respect de la vérité et des faits.

Revenons, peut-être, sur ce qui a été très bien développé par mon adjoint aux Finances, tout à l'heure. Je tiens à le remercier de son travail. Ce budget est d'abord un budget de développement de Nevers. C'est une idée simple mais elle s'incarne à travers des projets très réels et très concrets.

Concernant la nouvelle piscine de la Jonction – projet sur lequel je m'étais engagé personnellement, projet auquel toute la majorité municipale a contribué – vous aviez, après avoir poussé

des cris d'orfraie à l'époque, parié sur l'échec de ce dossier. La droite neversoise, comme chacun sait, fait son miel des difficultés de la ville et fonde sur elles des espoirs électoraux plutôt que sur une capacité de construction d'un projet alternatif. La droite neversoise espérait en son for intérieur, et elle l'avait du reste dit en séance, que ce projet échoue. Elle espérait aussi que l'agglomération ne le finance pas. Quelle déception qu'est la vôtre ! Ce n'est pas la moindre des ironies que de constater que, le même jour, vous avez sorti un tract, périmé dès sa sortie, attaquant la fermeture de la piscine de la Jonction, alors que, dans les colonnes du journal, paraissait la présentation du nouveau projet pour ce site précisément. Je crains que vous n'ayez perdu là le principal de vos arguments électoraux, le seul que vous ayez fourbi, en tout cas, depuis six ans avec patience, comme un artisan sur son couteau. J'ai bien l'impression que la lame vous ait échappé et que vous ayez perdu votre outil !

Par ailleurs, ce budget est un projet de développement pour Nevers. Comme vous l'aurez constaté, il prévoit les financements nécessaires pour relancer le projet de la caserne Pittié. J'ai cru observer qu'il faisait partie des débats politiques qui ont animé ce mandat, pendant six ans. Vous vous êtes souvent gaussés des difficultés à avancer dans ce dossier. Je le rappelle, elles sont parfaitement étrangères à la ville et à la majorité municipale. Nous avons, dans le budget 2014, prévu les inscriptions budgétaires qui relancent le dossier. Les travaux sont déjà en cours. Voilà de quoi satisfaire les esprits les plus grincheux.

Je mets en avant deux mesures, il y en aurait beaucoup d'autres. Nous avons prévu le financement de la patinoire. Dans notre esprit, elle a vocation à devenir permanente, j'entends par là annuelle, régulière. Elle a, je crois, séduit par son emplacement, qui était là aussi une prise de risque. Cela exprime notre regard sur la ville : faire des choix pertinents, comme soutenir le centre-ville et son commerce en implantant la patinoire au centre-ville, et non pas devant le Palais ducal ou au parc Roger-Salengro, comme d'aucuns pouvaient le souhaiter. C'était un très grand succès. Nous veillerons à ce que la patinoire soit présente, cette année encore et les années suivantes.

De la même façon, nous avons soutenu les commerces du centre-ville, en sonorisant le marché de Noël et la période des fêtes cette année. C'était une sonorisation temporaire. Nous avons loué les équipements. Nous allons les acheter et les installer à demeure pour pouvoir travailler avec les représentants des commerçants à une valorisation du centre-ville. C'est une demande très forte de leur part. Ils sont très satisfaits que nous

ayons prévu cette mesure. Tout cela relève du développement de la ville.

Par ailleurs, nous avons une politique de service public extrêmement vaste. Je ne vais pas tous les développer. Patrice Corde l'a très bien fait tout à l'heure. Dans le domaine culturel, éducatif, sportif, nous continuons d'être à l'offensive, et singulièrement sur la vie associative puisque vous avez cru trouver là un argument. La réponse était dans la présentation tout à l'heure. Vous avez cru pouvoir indiquer que le soutien de la municipalité à la vie associative était en baisse, c'est faux.

Je vais vous réexpliquer le raisonnement puisque la première explication n'a pas suffi à permettre une compréhension. Pourtant, elle a été claire mais la pédagogie, c'est l'art de la répétition, cher adjoint ! Je vous réexplique donc la chose. Jusque-là, la subvention versée par la ville à la Maison de la Culture faisait partie du contingent des subventions que vous aviez donc observées. Depuis que la Maison de la Culture est prise en charge par l'agglomération, nous ne versons plus, bien sûr, la subvention correspondante. En revanche, la même somme nous est retranchée par l'agglomération sur la dotation de solidarité communautaire. Sur le plan budgétaire, cette opération est totalement neutre mais, sur le plan comptable, l'enveloppe des subventions, tracées dans votre raisonnement, a naturellement bougé. Cela ne change rien au soutien de notre ville en particulier à la Maison de la Culture. Il n'y a pas d'illusion d'optique.

Le plus important, me semble-t-il, compte-tenu de la période que nous vivons, c'est que nous proposons cette année un budget solide. C'est un budget pour des finances saines et solides. Six ans de crise n'ont pas altéré, un instant, notre volonté d'agir en ce sens. Je rappelle même que la droite, si prompte à donner des leçons à tout le monde en matière de gestion, a depuis 20 ans montré son incurie dans ce domaine. Le meilleur exemple est quand même le plus récent : la situation des comptes de la nation laissée par Nicolas Sarkozy. Il a fait de la dette, voilà ce qu'a fait Nicolas Sarkozy, pendant six ans : 600 milliards de dettes en plus. Nous, pendant ce temps-là, nous avons contribué à faire reculer le recours à l'emprunt. Nous avons, contrairement à ce que vous avez indiqué, stabilisé le budget de fonctionnement de la ville. Les chiffres parlent, je suis désolé que vous n'arriviez pas à lire un budget pluriannuel, c'est un peu dommage surtout après tant d'années d'expérience !

Le budget de fonctionnement de la ville est le même que celui en exercice en 2008. Entre 2008 et 2014, les dépenses d'exploitation n'ont pas évolué. Je crois que nous sommes la

seule commune en France dans ce cas. D'autres communes ont fait des efforts mais nous sommes la seule commune en France à avoir réussi à atteindre cet objectif de maîtrise totale de nos dépenses. Voilà, c'est le projet politique exprimé par ce budget.

J'aimerais, maintenant, vous apporter quelques réponses, à la fois politiques, sur le contenu politique de vos interventions, et parfois plus précises. Vous avez questionné, et la question est légitime, l'inscription du vote du budget, à la séance d'aujourd'hui, en février. Vous questionnez, au fond, la légitimité démocratique de l'équipe municipale à faire ainsi. Ma réponse n'est pas polémique, elle est simplement républicaine. Tout simplement, il nous paraît nécessaire de faire avancer les dossiers. Nous disposons de la légitimité démocratique pour le faire, jusqu'à la réunion du prochain conseil municipal, après les élections municipales. Nous disposons d'un mandat pour cela.

Deuxième chose, et c'est très important, je rappelle que la majorité municipale, et nous entendons bien continuer à l'incarner mais quel que soit le choix des Neversois, dispose de la possibilité de construire et de faire voter un budget modificatif. Lorsque, ce soir, la majorité vous présente un budget, c'est dans le respect des Neversois et de la démocratie. De ce point de vue là, n'introduisez pas de faux débat. D'ailleurs, j'insiste sur ce point. Alors que le projet de piscine est prêt et que nous pourrions, puisqu'il est financé, le signer immédiatement, j'ai voulu, par respect de la démocratie, attendre le lendemain des élections pour que le contrat soit signé. Sur les valeurs républicaines et démocratiques, vous ne pourrez pas nous prendre en défaut.

Vous avez, par ailleurs, avancé des chiffres, qui me paraissent devoir être repris, sur la démographie de la ville. Ils sont faux. Quand vous dites que la ville a perdu 5 000 habitants pendant le mandat, c'est faux, pour une raison très simple. Vous indiquez qu'elle a perdu 14 % de ses habitants, c'est faux ! Vous avez utilisé la double comptabilité. C'est un peu barbare et technique mais cela permet aussi de lever les écrans de fumée. Il existe une double comptabilité pour la démographie de toutes les villes : les foyers et, ensuite, sont retranchés les habitants qui n'appartiennent pas aux foyers ou aux ménages classiques. En font partie, autant que je sache, les communautés religieuses, par exemple, les enfants domiciliés à Nevers et étudiants ailleurs. Ils sont fiscalement à Nevers et votent à Nevers. Cela vous donne deux résultats. Systématiquement, année après année, il y a toujours deux résultats. L'un correspond à la population au sens classique et l'autre à la population retenue après recomptage des ménages supplémentaires. Vous avez pris

pour 2008 le chiffre le plus élevé. Cela vous permettait de partir de 43 000 habitants. Pour 2013 ou 2014, vous avez pris le chiffre le plus bas. Vos chiffres sont donc faux. Quand on commence à construire un raisonnement avec des données scientifiquement fausses, le discours politique n'est pas crédible. C'est inutile d'aller beaucoup plus loin sur ce point.

Je m'adresse maintenant à M. Cordier. Il est, après tout, ce soir, le tenant le plus important de la parole de l'opposition puisqu'il mènera une liste dans les semaines qui viennent pour défendre les couleurs de la droite neversoise, en tout ou en partie. Vous avez indiqué que des expropriations seraient mises en œuvre sur le quartier de la Jonction en accompagnement du projet de la nouvelle piscine. C'est faux ! Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. J'ai l'occasion de le faire encore une fois. J'espère que, cette fois, vous n'agiterez plus des peurs inutiles, sauf bien sûr si c'est une méthode politique. A ce moment-là, il faudra assumer les rapprochements qui deviendront possibles. D'autres que vous font ce genre de choses mais ils ne sont pas républicains. Il n'y aura pas d'expropriation à l'occasion du projet de la piscine, aucune !

Cela me donne l'occasion, pour détendre l'atmosphère, de vous raconter une anecdote. J'ai été saisi par une riveraine du projet. Elle a 82 ans mais toute sa tête et un tempérament bien trempé. Sur cette question de l'expropriation, elle craignait que la ville ne lui demande de céder sa maison et de devoir déménager. Je souhaitais être en contact avec elle. C'était l'année dernière. Malgré tous les coups de fil de mon secrétariat, nous n'avons jamais réussi à entrer en contact. Dans un premier temps, le dialogue était tout de même assez musclé. Elle avait plutôt, jusque-là, eu les mots de l'opposition avec tout le dispositif rhétorique que l'opposition et la droite neversoise avaient construit pour dénoncer le projet. Le dispositif s'est effondré dès lors que le projet a été proposé et présenté. Vous vous souvenez le coût de 24 millions, ce n'est que 17, un projet inutilement ambitieux mais c'est faux car ce sont les mêmes mètres carrés d'eau que la piscine actuelle. Il est simplement attractif et ambitieux pour Nevers, tout en étant extrêmement raisonnable dans son prix. Toujours est-il que vous aviez, sans doute, trouvé là une concitoyenne qui vous suivait. Après plusieurs coups de téléphone, j'ai fini par obtenir de mon secrétariat d'aller voir cette dame. Elle m'a invité à boire le thé. Elle était accompagnée de ses deux filles, très inquiète de l'avenir de sa maison. Elle m'expliquait que cette maison avait été aménagée par son défunt mari. L'ensemble des dispositions étaient prises pour son grand âge, notamment en matière d'accessibilité. Effectivement, la responsabilité de maire conduit parfois à prendre des décisions difficiles mais je voulais absolument que

nous puissions trouver des solutions, évitant de demander à une personne, très avancée en âge, ayant fait sa vie et perdu son mari, de devoir déménager. Je voulais absolument que nous trouvions des solutions pour l'éviter. C'est le cas ! Merci M. Cordier de me donner l'occasion de lui adresser ce message. J'irai boire le thé, cette fois, dans une ambiance beaucoup plus détendue chez elle pour le lui confirmer. Il n'y aura pas d'expropriation.

La campagne approche, bien sûr, vous l'avez commencée ce soir, c'est normal, après tout. J'ai simplement à remarquer, avec la majorité, que vous êtes enfermés dans des arguties et dans des arguments d'une très grande faiblesse puisqu'aucun d'entre eux ne tient, après débat contradictoire. Je vous conseille de faire une campagne en vous adressant à des gens qui ne nous entendront pas derrière ou ne nous liront pas. Si vous n'augmentez pas le niveau de votre discours politique, vos argumentaires vont vraiment tous s'effondrer. Une fois les dossiers et les projets expliqués, il ne reste pas grand-chose de vos intentions politiques.

Enfin, et je finirai sur ce point, vous avez, l'un et l'autre, messieurs les orateurs de l'opposition, entonné le discours du dénigrement de Nevers. L'un dit que Nevers se meurt. Vous avez bien sûr trouvé, parmi vos épigones, sans doute encarté j'imagine à l'UDI ou à l'UMP, parmi les commerçants, quelqu'un pour dire cela. Evidemment ! Mais combien, en face, pouvons-nous aligner de Neversois qui aiment leur ville, qui considèrent qu'elle est dynamique, qu'elle est belle ? Contrairement à votre discours incessant, ils voient ce qui est beau, ce qui avance dans la ville. Ils ne passent pas leur temps à ressasser les difficultés qui, certes, existent mais qui ne sont pas l'essentiel de notre ville.

L'un des orateurs de la droite neversoise entonne la chanson Nevers se meurt. L'autre reprend à son compte le discours de la rumeur, celle qui court depuis le lancement de la rumeur du 9-3. Vous indiquez que notre ville, comment avez-vous dit ? ... périclité. Merci de me redonner l'expression exacte. Avec ce discours de dénigrement, vous vous faites, au fond, la caisse d'écho, d'augmentation même, des messages négatifs. Il y a des difficultés, la majorité est bien placée pour le dire puisque nous nous y confrontons, tous les jours, et ce depuis six ans déjà ! Nous œuvrons pour trouver des solutions. Nous pouvons prendre l'exemple du commerce alimentaire aux Courlis. Vous avez pendant très longtemps dénoncé l'absence de commerce. Nous travaillions pendant tout ce temps-là et nous avons construit une solution, là où le privé n'en amenait pas. Vous avez, pendant très longtemps, dénoncé la fermeture de la piscine

de la Jonction. Nous avons travaillé et trouvé des solutions. Vous avez, pendant très longtemps, dénoncé le blocage du dossier de la caserne. Nous avons travaillé et nous trouvons des solutions. Autrement dit, le chien aboie et la caravane passe. Vous critiquez, vous dénigrez. La gauche municipale travaille et Nevers avance.

Pour finir, je voudrais insister sur l'importance de ce clivage entre la majorité et la droite neversoise. Je dirais même les droites neversoises, toutes les droites neversoises. Ce clivage se fait sur les valeurs, bien sûr, sur la compétence dont vous n'avez jamais su faire preuve en six ans, mais aussi sur le regard sur la ville. Le dénigrement permanent, dont vous êtes les ouvriers patients, déterminés, conscients, ayant fait des choix politiques, fait la différence principale entre vous et nous. Ce dénigrement est porté par toutes les droites neversoises, celles représentées ce soir dans les rangs de l'opposition, la droite conservatrice, la droite libérale, et la droite qui n'est pas représentée ce soir dans les rangs du conseil municipal, je veux dire la droite extrême mais aussi la droite honteuse, celle qui ne veut pas dire son nom et qui porte un masque. Ces quatre droites, présentes lors des élections municipales à venir, entonnent la même chanson du dénigrement.

La majorité municipale et la liste de rassemblement de la gauche, que je mènerai au combat dans les semaines à venir, se battent pour trouver des solutions aux problèmes, et non pas tout simplement pour espérer que ces problèmes grandissent suffisamment pour fonder des succès politiques. Je tenais à le dire. Ce sera au cœur de la différence entre vous et nous et du débat politique pendant les semaines qui viennent. Merci à vous.

M. Corde, bien sûr, vous avez la parole.

M. Corde –

Merci M. le Maire. J'ai juste quelques remarques après vos propos auxquels je souscris absolument. Les villes de Moulins et de Bourges ont déjà voté leur budget 2014. Je ne crois pas qu'il y ait eu déni de démocratie. Non, c'est à Montluçon, pas Bourges. Je suis donc un peu surpris par ce type d'argument polémique qui n'apporte pas grand-chose au débat. D'autant plus de votre part M. Martinat puisque j'ai dit en commission que, quels que soient les résultats des élections, toute majorité pourrait, bien évidemment, par des décisions modificatives, modifier le budget et vous l'avez souligné en commission.

Deuxième chose, vous avez commis une erreur. Je ne sais pas si c'est une erreur, si c'est un mauvais calcul ou si c'est un mauvais calcul politique. Vous avez annoncé la baisse globale des subventions de la ville. Vous vous êtes basé sur la maquette

M14. Concernant les subventions, elle dit qu'en 2013, le budget primitif prévoyait 3 442 820 euros pour les associations et une baisse, vous l'avez dit d'à peu près 200 000, moins 206 243 précisément. Pour le budget 2014, c'est 3 235 977 euros. Vous avez ajouté : « Assumez le fait que vous baissiez les subventions ». Eh bien, c'est faux ! Elles ne baissent pas. Je vais le redire une troisième fois : la Maison de la Culture n'est plus financée sur cette ligne-là. Si vous vous souvenez bien, le financement de la Maison de la Culture était de 462 398 euros. Cela veut dire que, non seulement, le budget des associations ne diminue pas mais il augmente de 200 000 euros sur 2014. En revanche, vous retrouvez les 462 398 euros, en moins sur cette ligne-là, en dépenses sur l'attribution de compensations de l'agglomération, sur une autre ligne budgétaire. Non, le budget des associations ne diminue pas mais augmente de 200 000 euros pour 2014.

M. le Maire –

Merci à vous. M. Martinat, puis M. Montoille...

M. Martinat –

Je veux juste rectifier. Je n'ai pas pour habitude de mentir mais de dire la vérité. Les chiffres de la population sont issus de vos budgets primitifs des années 2008 et 2014. Je les ai, ici, sous les yeux. Celui de 2014 est bien marqué, pour la population totale, 37 856 habitants. Nous sommes bien d'accord ? J'ai, ici, le budget principal de la ville, exercice 2008. Sur la même ligne, c'est marqué 43 082. Cela fait bien une différence de 5 226 habitants. Si vos papiers sont faux, dites-le, c'est tout !

M. le Maire –

Je m'inquiète, encore une fois, pour la droite municipale. Je ne devrais pas parce qu'après tout, ce ne sont pas mes affaires. Les seules sources de travail, sur l'un des clivages principaux que vous avez installés pour essayer d'attaquer la mairie, sont des documents municipaux. Vous n'avez pas, ne serait-ce qu'ouvert un dossier de l'Insee pour travailler un peu sérieusement, ne serait-ce que cinq minutes, vos dossiers pour préparer les élections municipales. J'en suis presque désolé pour vos électeurs. Quelle alternative leur reste-t-il ? C'est l'effondrement de la droite, son manque de crédibilité, sa division absolue. C'est le Dallas quotidien dans la presse : « Je viens, je ne viens pas » ; « c'est toi qui prend la tête de liste, c'est moi » ; « tu n'es pas gentil, tu es très méchant » ; « je vais saisir le national mais le national s'est mis d'accord, il a twitté. Mais non, c'est faux, je démens ». Quel manque de sérieux, quand même, de l'opposition municipale ! Et je le regrette. Je le regrette, tout simplement, parce que pour l'intérêt général, nous avons besoins d'un vrai débat. Vous n'êtes pas en mesure de représenter, ni une contradiction, ni même, à l'évidence, une équipe capable de gérer la ville. C'est une certitude. Je vous

remercie, d'ailleurs, d'avoir pris soin de le démontrer à quelques semaines de l'élection.

Merci. M. Montoille...

M. Montoille –

M. le Maire, chers collègues, vous faisiez un petit bilan du mandat. Une chose est constante, en revanche dans ce mandat, c'est votre arrogance permanente et votre autosatisfaction. Je vais reprendre rapidement votre rhétorique de la droite. J'ai cru comprendre que vous comptiez, je ne sais plus combien, quatre ou cinq listes de droite. Effectivement, votre rhétorique est assez désarmante. Tout ce qui est mal est de droite, tout ce qui n'est pas de vous est de droite. Finalement, les gens ne votent que pour vous. Plutôt que quatre listes de droite, je compte deux listes de droite et tout le reste, c'est dirigé par des socialistes ou des ex socialistes ou vos alliés proches ou lointains... Nous ne savons plus sur quel pied danser.

M. le Maire, je parlais d'autosatisfaction. Cette autosatisfaction est d'autant plus paradoxale quand on remarque l'état de la ville. Tout le monde peut le faire. C'est un constat, c'est factuel. Il n'y a aucune acrimonie politique ni rien dedans. Les rues sont sales à Nevers. La Porte de Paris tient avec des filets depuis des années déjà. La mairie, symbole de la ville et de l'autorité municipale, tient par des tôles. Nous ne pouvons plus entrer dans le petit théâtre depuis de longues années. Le centre Colbert, M. le Maire, vous ne l'avez même pas cité dans votre bilan tellement vous en avez honte de ce centre Colbert. C'est quand même un hangar qui défigure le centre-ville. Il est vide. Il laisse deux autres emplacements très vides, que sont l'ancien Super U et l'ancien Stock, enfin Champion. M. le Maire, ce paradoxe de cette ville qui se dégrade, de cette ville qui effectivement périlite, ce sont les impôts toujours au plus haut.

Vous faisiez une affirmation des plus fumeuses. Vous disiez que Nevers était peut-être la seule commune de France sans augmentation de budget. Je dis la plus fumeuse parce que cela vient de sortir de votre esprit, sans vérification aucune. Je vais faire une autre affirmation, vérifiée celle-là. En revanche, c'est la seule commune avec un si fort taux d'imposition, depuis plus de dix ans. M. le Maire, c'est bien dommage face au constat de ce qui reste aujourd'hui.

Une chose a beaucoup occupé les débats et, je pense, ce n'est pas fini. Le projet piscine était annoncé à 25 millions d'euros, je le rappelle. Grâce à notre action, à notre étonnement, à notre opposition, il vient de descendre à 17 millions d'euros. Je reviendrai encore plus tard là-dessus. Il va concerner, finalement, toute l'aire urbaine et au-delà. Quant au projet

piscine, dont nous dénonçons le coût faramineux depuis le départ, chers Neversois, chères Neversoises, il faudrait que nous soyons tous heureux de payer seuls ce projet, vraiment pharaonique. C'est la mégalomanie, un peu comme le centre Colbert. Avec nos deniers, vous allez essayer de faire un projet immense, pas du tout adapté à la taille de la ville, en nous expliquant que cela concerne l'aire urbaine. Pour tout ce qui concerne l'aire urbaine, nous allons payer, seuls, nous Neversois et nous devons être heureux de cela.

M. le Maire, vous dites que nous avons fait un pari sur l'échec de ce projet. Mais pas du tout, M. le Maire ! Est-ce que je peux vous rappeler qui, en 2010, avait organisé une manifestation pour que la Jonction reste ouverte ? Est-ce que je peux vous rappeler toutes les pétitions que nous avons faites signer ? Ces groupes sur les réseaux sociaux ? Cette mobilisation dans la ville ? Notre journal *Le Bossu* pour que la Jonction reste ouverte ? Alors, M. le Maire, nous n'avons jamais parié sur l'échec de la Jonction. Au contraire, c'est vous ! Dois-je rappeler votre prédécesseur ? « Non, chers membres du conseil municipal, ne répétez pas la rumeur. Dès qu'il y aura quelque chose à la Jonction, vous en serez les premiers informés ». M. le Maire, votre prédécesseur, dont vous étiez l'adjoint, avait fermé la Jonction. A un an des élections, l'an dernier, vous nous avez annoncé la mise en route de ce projet, à grands frais, à très, très grands frais. N'essayez pas de nous faire porter le chapeau d'un quelconque échec.

Enfin, c'était assez drôle, vous nous avez parlé de la dette laissée par le gouvernement. Je ne peux pas laisser passer cela. Il ne vous a pas échappé qu'une crise dure depuis 2008. Cela vous a peut-être échappé puisque quand je vois Hollande s'en rendre compte, deux ans après avoir été élu...

M. le Maire –

Le président de la République François Hollande....

M. Montoille –

Excusez-moi, M. le président François Hollande... [La politesse, c'est aussi ne pas parler, monsieur, quand un orateur est au micro !] Quand le président François Hollande s'en rend compte deux ans après, je me dis que ces petites mains, maires, élus locaux – ce n'est pas péjoratif –, enfin les élus locaux qui soutiennent son gouvernement, ne s'en sont peut-être toujours pas rendu compte.

Enfin, M. le Maire, je vais finir par un couplet qui dure depuis un an, un an et demi. C'est vraiment pénible. C'est l'amour de la ville, c'est le dénigrement. Vous le maire de gauche, vous la majorité de gauche avez le monopole de l'amour de Nevers. Vous seriez les seuls à avoir le droit à pouvoir dire du bien de

cette ville. Je suis désolé, M. le Maire, cela fait 27 ans que je suis dans cette ville. M. Cordier, M. Martinat, cela ne fait pas loin du double. Je peux vous dire que, nous dans l'opposition, nous aimons tous cette ville. Aimer cette ville, ce n'est pas dire benoîtement que tout va bien et que M. le Maire a bien fait son travail. Ce n'est pas du tout cela. C'est avoir un regard clairvoyant sur ce qu'elle devient. C'est avoir le droit d'être attristé sur ce qu'elle devient. C'est comprendre les citoyens qui, eux, déplorent tous les jours le devenir de cette ville. M. le Maire, vous vous moquez de notre amour pour la ville. Quand le conseil général vous donne la possibilité d'aller la défendre à Paris, vous ne la saisissez même pas alors que cela coûte très cher de louer cette petite camionnette qui, malgré tout, a fait grand bruit dans la presse nationale. M. le Maire, vous n'avez aucune leçon à nous donner sur l'amour de la ville et sur le dénigrement de Nevers. Nous ne faisons que constater l'état dans laquelle vous l'avez laissée.

M. le Maire –

Merci à vous. Je vais être bref puisque cela n'a pas apporté grand-chose sur le fond. D'abord, ce sont beaucoup de faiblesses argumentaires, tout de même. Vous évoquiez le filet de la Porte de Paris, il sera retiré cette année. Cela faisait partie du budget. C'est dommage que vous ne l'avez pas compris.

Vous avez évoqué la mairie tenue, disiez-vous, par des tôles. Vous êtes en plein flagrant délit de dénigrement, d'enfumage et au fond de mensonge. A choisir, c'est soit du cynisme mensonger, soit de l'incompétence. Je pense que vous êtes un cynique et non pas un incompetent. Chacun est libre de son interprétation. La mairie n'est pas tenue par des tôles. Vous dites n'importe quoi. C'est uniquement un dispositif pour protéger de la chute de morceaux de pierre. Je rappelle que la pierre de Nevers est une pierre extrêmement friable. Et ce n'est pas la faute de la gauche ! Ce sont des réalités géologiques. Figurez-vous que c'est assez antérieur à mon arrivée à la responsabilité de maire. Je crois même que Didier Boulaud n'y est pour rien ! Cela remonte à plusieurs centaines de millions d'années. Effectivement, la pierre de Nevers est friable. Pour éviter qu'elle ne tombe sur la tête d'un de nos concitoyens, même la vôtre figurez-vous, j'ai voulu protéger la population et nous avons mis en place ce système. Il n'a strictement rien à voir avec la solidité du bâtiment. Voilà, c'est toujours le délire, la rhétorique.

C'est une rhétorique des années 30. Elle vient de Céline. Je le dis et je sors deux secondes du débat. Nous ne sommes pas obligés de se fâcher, nous pouvons prendre un peu de hauteur. C'est un langage de la droite, entre la gouaille du poissonnier et le caniveau, les docks, pas loin d'un univers de roman noir, où

on éructe des affirmations fausses, où on dessine la ville sur un tableau noir, à la suie la plus noire possible. Cela vient de Céline. Il y a vraiment une inspiration de l'extrême droite des années 30, dans l'opposition municipale. Je ne dis pas qu'elle se résume à cela mais il y a une inspiration très forte. Cela paraît assez net. Entre cynisme et incompétence, chacun choisira.

Vous avez entonné la chanson du déclin. Je n'y reviens pas. C'est quand même inquiétant, après débat, que vous n'entendiez rien. Vous venez d'indiquer que la piscine serait payée par les seuls Neversois. C'est faux ! Nous avons pris soin, pendant tout le débat de vous expliquer les faits qui disent autrement. Je vais donc les rappeler. Décidément, la pédagogie est l'art de la répétition. La piscine, qui va coûter 17 millions d'euros, sera financée par l'agglomération, si elle en décide ainsi lors du vote du 28 février, à hauteur de 7,5 millions à minima. Il y aura sans doute un financement complémentaire puisque nous en sommes d'accord au bureau communautaire, dans l'année 2014. Nous avons déjà un million du conseil général. Nous attendons des sommes complémentaires de la région et de l'Etat.

C'est confondant que vous n'ayez même pas soin, dans votre intérêt à vous, à quelques semaines des élections municipales, d'éviter les bévues ou simplement les arguties les plus faibles. Vous n'êtes pas crédibles. Vous êtes divisés. Vous ne suivez pas les dossiers. Vous faites des effets de manche à longueur de temps. Même lorsque les faits vous sont présentés, vous n'en tenez pas compte.

Que reste-t-il de la droite neversoise ? Je m'en inquiète beaucoup. Je m'en inquiète parce que je pense que cela va faire monter le Front national. Vous n'êtes pas crédibles. Que va faire l'électorat de droite ? J'ai bien peur qu'il ne soit orienté par votre inconséquence vers l'extrême droite.

Vous dites ne vous être jamais réjouis de l'échec du projet de la piscine. C'est faux. Je n'aime pas cibler tel ou tel mais il se trouve que M. Martinat a régulièrement dit et écrit que jamais l'agglomération ne financerait ce projet et qu'il ne verrait donc jamais le jour. Oui, la droite neversoise a parié sur l'échec de ce projet. Vous êtes, aujourd'hui, privés de cet argument.

Enfin, et je crois que c'est le plus important, vous avez prétendu que le clivage entre nous, la dénonciation qui est la nôtre de votre dénigrement de Nevers, était une différence entre la majorité qui aurait le monopole du cœur – vous êtes très proche de cette expression – et l'opposition qui serait constituée de gens foncièrement mauvais. Ce n'est absolument pas mon propos ni ma pensée de la majorité municipale. Les droites

neversoises, toutes les droites, ces quatre droites – l'extrême droite, la droite conservatrice, la droite libérale et la droite honteuse qui ne dit pas son nom – se fondent électoralement sur un discours de dénigrement de Nevers. Et c'est vrai ! Je ne dis pas que vous n'aimez pas la ville. Je dis que, politiquement, vous vous fondez sur un discours de dénigrement. Cette stratégie est extrêmement néfaste pour Nevers parce que cela augmente un discours sur les difficultés de la ville. Vous devriez plutôt, en tant qu'élus neversois, défendre ses qualités parce que, vers l'extérieur, c'est très mauvais de faire vivre ainsi une image négative. Vous indiquiez que voilà 27 ans que vous habitez Nevers et que vous aimez la ville. Vous n'habitez plus Nevers. Vous habitez à Paris et vous investissez votre argent à Paris, plutôt que de le faire à Nevers. Ce n'est pas la meilleure preuve d'amour !

Nous allons donc maintenant passer aux voix... Oui, bien sûr...

Mme Ombret –

M. le Maire, j'aimerais donner une explication de vote. A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, je vous ai demandé, suite à l'article paru dans le *Journal du Centre* au sujet d'un éventuel recours sur le centre aquatique, dans le cadre de la procédure de marché public, où nous en étions juridiquement, à quelle étape. En même temps, je vous ai demandé si nous étions dans un contexte et un cadre irréprochables. Je considère que vous avez botté en touche, en prenant appui sur la question de Mme Boirin qui n'appelait pas à débat. Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur le budget.

M. le Maire –

Très bien. C'est noté. Je vous réponds mais la réponse vous a été donnée la dernière fois. Il faut peut-être y revenir. Bien évidemment, le cadre juridique a été suivi de manière extrêmement rigoureuse et pour une raison très simple. Je vous la réexplique. Le lauréat ne sera désigné qu'à la signature de ce contrat. Il n'est possible d'introduire un recours sur un contrat que lorsque celui-ci a été signé. Il n'y a pas, aujourd'hui, de recours juridique possible. C'est impossible ! L'ensemble de la présentation du dossier était respectueuse du cadre juridique. Nous n'avons jamais été pris à défaut sur ce point, dans le mandat. Cela ne va pas arriver aujourd'hui. Introduire un recours est parfaitement normal. C'est déjà arrivé sur plusieurs dossiers. C'est désormais assez courant puisque la situation de crise a créé un stress dans les entreprises, qui fait que celles-ci ont plutôt tendance à introduire des recours. Elles ne le faisaient pas dans le passé. Si une des deux entreprises non retenues devait introduire un recours, ce serait après la signature du contrat. Dans la mesure où, non seulement, les procédures ont été menées solidement, mais également de manière exemplaire, je suis extrêmement serein sur les chances de la ville dans ce

dossier. Je le rappelle, dans un tel dossier, les recours ne sont pas suspensifs.

Deuxième chose, je pense qu'il n'y aura pas de recours. Compte-tenu de la solidité de nos dossiers, il n'y a pas d'argument valable. Si mes renseignements sont bons, je crois même savoir que ceux qui pensaient pouvoir introduire un recours ont reculé et ont désormais changé de position. Quand bien même, c'est l'Etat de droit. Nous vivons dans un Etat de droit. Il est normal que chacun puisse défendre sa position. Nous défendrons la nôtre avec succès puisqu'il n'y a pas matière à un recours quelconque. Il me paraissait important de revenir sur ce point.

Nous allons passer aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter ce budget veuillent bien manifester. Merci à vous. Y a-t-il des oppositions sur le budget ? Il y en a 4. Des abstentions ? 4 également. C'est noté.

Merci à vous. Le budget est adopté.

2014-018

Décision modificative n°1

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-019

Stratégie foncière et immobilière. Garantie d'emprunt. Nièvre Aménagement. Opération « Lotissement La Pétroque ». Acquisitions foncières et travaux d'aménagement

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-020

Stratégie foncière et immobilière. Garantie d'emprunt. Nièvre Aménagement. Opération « Site Colbert ». Acquisitions foncières et travaux d'aménagement

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-021**Camping municipal. Lancement de la procédure de délégation de service public**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-022**Attribution de subventions d'encadrement à des associations sportives**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-023**Attribution d'une subvention à l'association sportive Cercle Nevers Escrime**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-024**Etape à Nevers de la course cycliste Paris-Nice. Convention Amaury Sport Organisation – Ville de Nevers**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-025**Promotion des activités culturelles. Attribution de subventions à des associations**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-026**Conservatoire de musique et d'art dramatique. Interventions d'artistes. Contrat type et vacation**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

M. le Maire – Nous allons passer à l'examen de la délibération suivante qui porte sur les anciens combattants. Je donne la parole à M. Impege.

M. Impege – Merci M. le Maire et chers collègues. La présente délibération met en lumière les subventions aux associations d'anciens combattants. Vous pouvez constater que nous avons souhaité leur attribuer l'intégralité des sommes demandées, d'autant plus que ces demandes sont raisonnables.

La France ne compte plus de soldats ayant servi sous les drapeaux durant la Première Guerre mondiale. Ceux de la Seconde Guerre mondiale sont de moins en moins nombreux. Il reste majoritairement ceux des guerres d'Indochine, d'Algérie et des conflits auxquels nous avons porté assistance dans le cadre des opérations internationales.

Au-delà de la symbolique nécessaire que représentent ces associations, par leur histoire, elles contribuent à faire vivre notre devoir de mémoire et à déployer des messages de paix, à défendre des valeurs patriotiques et elles luttent contre toutes les dérives morales et idéologiques que certains propagent abusivement. Elles sont aussi un point d'ancrage de notre patrimoine local associatif. Elles sont mues par une éthique et des valeurs qui ont été forgées par celles et ceux qui ont courageusement combattu pour défendre des principes fondateurs de notre nation.

Cependant, cette année est très particulière. Elle marque le centenaire des premières hostilités de la Première Guerre mondiale. Il est de notre devoir de soutenir le mouvement d'anciens combattants de Nevers, que ce soit la Fnaca [Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie], le Comité d'Entente [Comité d'Entente des anciens combattants victimes de guerre] ou l'Anacr [Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance]. Ces associations sont toutes traversées par une histoire commune, le souhait que partout dans le monde la paix soit instituée. Mais plus encore, elles ont gardé, au plus profond d'elles-mêmes, les visages et la mémoire des combattants qui se sont dressés contre l'ennemi. Elles honorent régulièrement le souvenir de ces hommes et de ces femmes qui ont, au péril de leur vie, combattu pour défendre la république et sauvegarder notre territoire.

La Première Guerre mondiale nous enseigne un message, celui du prix de la vie. La Seconde Guerre mondiale nous apprend que nul ne doit porter atteinte à la dignité humaine. Les commémorations du centenaire à venir, auxquelles nous nous associerons, mettront en lumière la modernité de ces idées et l'impérieuse nécessité de les défendre. Elles rappelleront aussi la force de la nation française lorsqu'elle fait preuve de solidarité, lorsqu'elle puise en elle-même toutes les ressources pour assurer la victoire sur l'ennemi et sur le combattant de notre république. Cette année, plus que jamais, nous avons choisi de les soutenir pour promouvoir aussi leur message auquel nous souscrivons : assurer la paix, forger véritablement la solidarité entre les hommes et défendre les valeurs d'humanisme au nom du devoir de mémoire. Les subventions sont pour la Fnaca de 500 euros ; pour le Comité d'Entente de 800 euros et pour l'Anacr de 180 euros. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci beaucoup. M. Balleret voulait aussi intervenir. Vous avez la parole.

M. Balleret –

Comme le disait Richard Impenge, cette année est une année de commémoration importante du début du centenaire de la Guerre de 14. Un comité de pilotage s'est créé au sein du département et au niveau de la préfecture pour :

- coordonner les manifestations qui vont se dérouler et qui vont dépasser le type des manifestations habituelles du 11-Novembre avec des dépôts de gerbes au Monument aux Morts. Nous souhaitons profiter de cette commémoration pour faire de l'histoire ;

- expliquer les causes de cette épouvantable tragédie, qui représente pour le département à peu près 11 000 morts, c'est-à-dire la ville de Cosne rayée de la carte. Ce sont plus de 700 morts pour la ville de Nevers pendant ces quatre ans ;

- faire de l'histoire, expliquer les causes de cette tragédie. Etudier un département comme celui de la Nièvre, qui est un département de l'arrière alors que nous connaissons mieux les départements des lieux de combats, permet de savoir comment l'arrière a vécu cette période de cinq années tragiques ;

- coordonner ces manifestations de façon à ce qu'il y ait une certaine cohérence ;

- et publier les recherches qui vont se faire.

Cela va donc être une année de début de commémoration, qui ira jusqu'en 1919, importante. Je vous invite à la suivre.

- M. le Maire – M. Corde, vous avez la parole, je vous en prie.
- M. Corde – M. Balleret me fait penser que le chœur Capriccio vient d'obtenir le label de l'Unesco au titre de son oratorio *L'homme qui titubait dans la guerre* d'Isabelle Aboulker. C'est un label au titre du centenaire 14-18. Un concert aura donc lieu à Nevers, le 9 novembre, me dit ma collègue chargée de la Culture. C'est une très grande reconnaissance parce qu'il aura aussi lieu à Paris. Ce sera l'un des projets quasiment nationaux, dans le cadre du centenaire 14-18.
- M. le Maire – Merci à vous. Il n'y a pas d'opposition sur cette délibération ? Abstention ? Non plus. Elle est adoptée. Je vous remercie.

2014-028**Attribution d'une subvention à l'Association nivernaise d'aide aux victimes ANDAVI**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-029**Attribution d'une subvention à l'association des Acteurs solidaires en marche ASEM**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-030**Attribution d'une subvention à l'association Solidarité 58 pour des actions d'insertion par l'économie**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-031**Attribution d'une subvention à l'UD CLCV, Union départementale consommation logement et cadre de vie**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-032**Attribution d'une subvention à l'association Nevers FM Radio**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-033**Un Air de Loire. Edition 2014. Demandes de subventions au GIP-DSU, au conseil départemental de la Nièvre et à la DRAC, Direction régionale des Affaires culturelles**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-034**Soutien aux associations contribuant à l'éducation. Attribution de subventions**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-035**Jardins en partage. Actions de proximité et valorisation de l'environnement des quartiers Est de Nevers. Convention tripartite : Ville de Nevers – Association ASEM – Médio-Centre socioculturel de la Baratte**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-036**Intégration dans la cité des personnes en situation de handicap. Chartes « Commune handicap ». Bilan d'activité 2013**

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-037*Prix Stars et Métiers. Récompense du dynamisme d'une entreprise artisanale locale*

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-038*Attribution d'une subvention à l'association du bourg Saint-Etienne pour l'organisation de la journée « Fête comme chez nous »*

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-039*Soutien à l'activité économique et commerciale. Attribution d'une subvention à la Boutique de Gestion (BGE) Nièvre Yonne pour le dispositif CitésLab*

M. le Maire –

Nous passons à l'examen de la délibération 39. Je vais vous la présenter [page 141]. Elle concerne le dispositif « CitésLab ». Ce dispositif a été créé, si je ne m'abuse, par le président de l'Assemblée nationale, à l'époque ministre de la Ville, M. Bartolone. Il consiste à soutenir les initiatives de montage d'entreprises dans les quartiers dits sensibles, les ZUS.

Nous avons souhaité, au sein de notre commune, lancer un tel dispositif en partenariat avec la BGE. Vous avez, dans la présente délibération, une proposition de participation financière. Elle est décrite dans le tableau. Si je résume, sur un budget de 56 950 euros, la Caisse des dépôts amène presque la moitié, plus de 25 000 euros, le Fonds de solidarité européen, le FSE, un peu plus de 13 000 euros. En complément, pour des sommes qui restent tout à fait à notre portée, Nevers Agglomération, le GIP, le conseil général et la ville de Nevers mettent chacun, si vous êtes d'accord, 4 500 euros.

Le dispositif est, je crois, intéressant par ses intentions et ses principes. Il consiste à regarder nos quartiers avec un œil, non seulement, bienveillant mais, surtout, un œil qui voit les qualités de ces quartiers, les talents qui y grandissent et les compétences qui peuvent s'exprimer. Nous avons souvent eu tendance à parler des quartiers avec le discours du problème, celui du ghetto, celui aussi des droits revendiqués (« J'ai droit à ceci, j'ai droit à cela »). Nous avons bien sûr lieu, compte-tenu de notre

histoire urbaine, de construire des politiques de solidarité en direction de ces quartiers. C'est tout à fait évident et nous avons, nous-mêmes, agi, en tant que majorité, en ce sens.

Il me paraît aussi très important de nous adresser aux adultes de ces quartiers. Ils ont une capacité à développer leur propre projet, économique, des projets privés et à développer, à travers leur réussite personnelle et professionnelle, leur propre quartier. Globalement, je crois que c'est très important, ils ont une capacité à retisser une image de ces quartiers : beaucoup moins victimaire, beaucoup moins ghettoïsée. C'est une image positive, celle de jeunes gens – ils sont souvent trentenaires ou quadra – qui vont de l'avant. Ils développent Nevers et leur quartier. Il s'agit souvent de commerces. Ils ont une énergie folle.

Cette délibération fait aussi partie d'un regard neuf et ambitieux sur les quartiers, un regard qui est loin du dénigrement dans lequel, trop souvent, l'opposition neversoise, et d'autres ailleurs, ont voulu les enfermer.

Je vous propose que nous votions cette subvention, à hauteur de 4 500 euros. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus.

Nous allons donc adopter cette délibération.

2014-040

Promotion de la mobilité internationale des jeunes par le Service Volontaire Européen. Conventions liées à l'accueil des volontaires dans les services municipaux et à l'envoi des jeunes nivernais en SVE

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

2014-041

Promotion de la mobilité internationale des jeunes. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale franco-polonaise Nevers-Siedlce

[Adopté à l'unanimité sans prise de parole]

M. le Maire –

Merci à vous. Nous avons vu l'ensemble de l'ordre du jour.
Il n'y a pas de vœu, motion ou question ce soir.

La séance du conseil municipal est donc levée. Merci à vous.
